24e ANNÉE — 1875

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série. — Dixième Année

N° 4. 15-19 Avril 1875




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

Librairie Sandoz et Fischbacher

33, rue de Seine.

**Londres.** — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
**Amsterdam.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat** (Mlle).

1875

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes-médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public, tous les jeudis, d'une à cinq heures.

---

**HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE au temps de Calvin,** par J.-H. Merle d'Aubigné. Tome VI. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. 50 c.

**HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade,** par A. Roget. Tome III, 1re livraison.

**VIE DE BÉNÉDICT PICTET, théologien genevois (1655-1724),** par E. de Budé. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

**AGRIPPA D'AUBIGNÉ. — Le Printemps,** avec une Notice préliminaire par M. Ch. Read. 1 vol. in-12. Prix : 8 fr.

*Ouvrages offerts par M. Aubry :*

**ÉTUDE HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE SUR LE PLAN DE PARIS DE 1540,** par Alfred Franklin. 1 vol. gr. in-18. Prix : 7 fr. 50 c.

**RELATION DE L'EXPÉDITION DE CHARLES-QUINT CONTRE ALGER,** par Nicolas Durand de Villegaignon, avec avant-propos, notice biographique, notes et appendice, par H.-D. de Grammont. 1 vol. in-8. Prix : 10 fr.

**NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE DE JEAN DE MONLUC, évêque de Valence,** publiés par Tamizey de Larroque. 1 vol. in-8. Prix : 3 fr.

**UN CURIEUX DU XVIIe SIÈCLE. Michel Bégon, intendant de la Rochelle,** par Georges Duplessis. 1 vol. gr. in-18. Prix : 6 fr.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa vingt-deuxième séance annuelle le 13 avril, à trois heures, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, sous la présidence de M. Fernand Schickler. L'assistance était aussi nombreuse que choisie, et l'on comptait dans ses rangs bien des pasteurs de Paris et de province, heureux d'apporter leur tribut de sympathie à l'œuvre historique que nous poursuivons. Nous avons remarqué MM. les pasteurs Appia, Berthe, Goguel, de Pressensé, Dhombres, Decoppet, Lepoids, Matter, Montandon, Roberty, et parmi les laïques MM. Angliviel, Borel, Fallot, Mettetal, etc La séance a été ouverte par une invocation de M. le pasteur Henri Paumier. Le rapport du président, consacré aux travaux de la Société, au double concours qu'elle ouvre cette année, mais surtout à ses deuils récents, a évoqué bien des noms chers et illustres, et l'hommage rendu à l'art protestant dans la personne de M. Henri de Triqueti a paru très-délicatement inspiré. Le nom d'Alfred Labouchère, ravi si jeune à une œuvre qu'il aimait, a trouvé aussi un écho ému dans bien des cœurs. M. E. Sayous a lu ensuite quelques pages de M. Jules Bonnet sur la famille de Rohan et les dernières années de Henri IV. Malgré l'heure avancée, M. Ch. Frossard a su captiver l'intérêt de l'assemblée en retraçant les souvenirs de la tour de Constance, dont l'impression a été complétée par M. le pasteur Eschenauer, qui a présenté un Psautier de 1567 ayant appartenu à une des prisonnières du funèbre donjon, Françoise Guibal. La séance a été close à cinq heures par une prière de M. le pasteur Picanon, de Villefagnan.

# RAPPORT DE M. F. SCHICKLER, PRÉSIDENT,

## SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il y a vingt-trois ans, lorsque des représentants de nos diverses branches protestantes fondèrent, dans un esprit de piété filiale et de fraternité scientifique et chrétienne, la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, ils résolurent, par un vote unanime, d'en déférer la présidence honoraire à M. Guizot.

M. Guizot voulut bien l'accepter. Ce patronage de son nom et les nombreux témoignages d'intérêt qu'il ne cessa de nous donner autorisent le Comité à rendre à son tour, dans son humble sphère, un hommage public à celui que tant de corps savants, tant d'académies illustres s'enorgueillissent d'avoir possédé dans leur sein ou placé à leur tête. Nos travaux, il est vrai, tournés tout entiers vers le passé, s'arrêtent au seuil même du siècle où le nom de M. Guizot a si souvent retenti. L'histoire du présent ne nous appartient pas. Nous nous bornons à en récolter les matériaux et à les placer, aussi complets que possible, dans la Bibliothèque, où si Dieu daigne protéger nos collections, ils seront abondamment groupés pour nos successeurs. C'est à eux qu'incombera la tâche difficile d'étudier dans son ensemble la vie de l'homme d'Etat, de l'homme de science et du protestant, — et de constater quelle a été la part de son influence dans chacun des domaines où s'est complu son infatigable activité. Il est un fait cependant qu'il nous est bien permis de mettre en lumière : c'est cette influence même, au milieu de la société française du XIX[e] siècle dans ce qu'elle a eu de plus éminent et de plus distingué,

du petit-fils d'un pasteur du Désert, du descendant immédiat de ces proscrits auxquels, si peu d'années encore avant sa naissance, toute place au grand soleil de la patrie semblait à jamais refusée.

Quand M. Guizot naquit, le 4 octobre 1787, les protestants n'avaient pas d'état civil; l'édit de Louis XVI ne fut signé qu'un mois plus tard... et depuis, vous savez le rang que notre président honoraire a occupé dans tous les conseils souverains de l'Etat. Vous savez aussi comment il a fait servir cette position exceptionnelle au développement fécond de la science historique. Dès son début dans la vie, l'histoire s'était comme imposée à lui : elle se déroulait à ses yeux dans ses plus terribles vicissitudes, et le spectacle tourmenté du présent l'aidait à comprendre les révolutions du passé. Il les étudia avec ardeur et souhaita de les faire étudier aux autres. Il avait senti, dans les premiers, que c'est sur les monuments originaux qu'il faut baser la science historique, et que, pour connaître une époque, il faut ne rien négliger de ce qui nous vient directement d'elle, il faut la reconstruire avec les pierres qu'elle-même nous a laissées. Aussi, tandis que ses cours, justement célèbres, sur l'histoire moderne, la civilisation en France et en Europe, ont réveillé les vieux échos de la Sorbonne, c'est à son érudition que l'on doit deux collections importantes, l'une relative à la révolution d'Angleterre, l'autre réunissant tous les mémoires sur l'histoire de France jusqu'au XIII[e] siècle. C'est à lui encore qu'il faut attribuer l'honneur de ces magnifiques publications documentaires dont son ministère a pris l'initiative; c'est lui qu'on retrouve à la création de cette Société de l'Histoire de France dont nous aimons à reconnaître la parenté avec la nôtre; lui enfin qui, aux dernières heures d'une existence constamment remplie, corrigeait les épreuves de cette Histoire dont ses petits-enfants n'ont pas seuls désormais le privilége de connaître les grandes et utiles leçons.

Et l'histoire protestante? demanderez-vous peut-être. Nul

plus que nous n'a lieu de le regretter, M. Guizot ne lui a consacré qu'à de rares intervalles ses savants labeurs. Mais quand, sur sa route, il a rencontré la Réformation, jamais il n'a manqué de la saluer au passage. Dans son cours d'histoire moderne, après avoir résumé les diverses causes auxquelles on attribue la révolution religieuse du XVI^e^ siècle, il disait : « A mon avis, la Réforme n'a été ni un accident, le résultat de quelque grand hasard, de quelque intérêt personnel, ni une simple vue d'amélioration religieuse, le fruit d'une utopie d'humanité et de vérité. Elle a eu une cause plus puissante que tout cela et qui domine toutes les causes particulières. Elle a été un grand élan de liberté de l'esprit humain, un besoin nouveau de penser, de juger librement pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des idées que jusque-là l'Europe recevait ou était tenue de recevoir des mains de l'autorité. C'est une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, et pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. Tel est, selon moi, le véritable caractère, le caractère général et dominant de la Réforme. »

Calvin l'avait toujours particulièrement frappé, et deux fois, presque au commencement et presque au terme de sa longue carrière, dans le Musée des protestants célèbres et dans les Vies de quatre grands chrétiens français, il avait fait du réformateur l'objet d'une étude approfondie. Dans cette dernière biographie se trouvent quelques lignes remarquables ; je vous demande la permission de les lire :

« ... La Réforme religieuse, qui a été la Révolution du XVI^e^ siècle, a subi cette épreuve du temps et des longues crises intellectuelles et sociales. Elle a jeté de grands troubles dans les âmes et les destinées humaines ; elle a suscité de grandes erreurs et de grands crimes ; elle s'est développée à travers des guerres cruelles, des désordres et des souffrances déplorables. Provenus les uns de ses partisans, les autres de ses adversaires, ces faits ne sont pas contestables ; c'est le

compte à la charge de l'événement de l'histoire. Mais, après plus de trois siècles d'épreuves, la Réforme du XVI[e] siècle peut montrer, comme Cornélie montrait à Rome ses fils, les peuples au sein desquels elle a prévalu et qui se sont formés sous son influence, l'Angleterre, la Hollande, les Etats scandinaves, les Etats-Unis d'Amérique. Elle livre à l'observation leur état moral et social, leur rôle en fait de respect du droit et de sagesse, leur part en fait de bien-être et de succès dans le monde. Ce sont là aussi des faits acquis et certains. Je n'hésite pas à l'affirmer, la révolution du XVI[e] siècle n'a pas à redouter les regards du XIX[e]; elle a des fils qui font honneur à leur mère.

« Les causes de ce résultat général et final sont nombreuses et diverses : je n'en veux signaler ici qu'une seule. La révolution du XVI[e] siècle a été d'abord et essentiellement religieuse; la politique y est entrée en seconde ligne, comme moyen nécessaire, non comme premier but. L'événement a commencé au nom et sous l'impulsion de la foi chrétienne; la liberté a été réclamée comme une arme, et pour venir en aide à la foi. C'est par la vie intime des âmes que le mouvement a été imprimé aux sociétés; chefs et disciples se sont préoccupés du sort futur et éternel de l'homme plus que de sa condition terrestre. La Réforme du XVI[e] siècle a embrassé tout l'homme et toute sa destinée, d'abord l'être moral en lui-même et devant Dieu, puis l'être social au milieu de ses semblables. C'est là le propre et grand caractère de l'événement, et la principale source du bien qu'il a fait, à côté du prix qu'il a coûté. »

A ces pages éloquentes nous en pourrions joindre une autre qui ne s'est pas effacée de vos mémoires, quand présidant, à cette même place, l'assemblée générale qui suivit notre réorganisation, M. Guizot recommandait à vos sympathies l'œuvre si protestante dont nous nous occupons ensemble, ce Bulletin, ces concours, cette fête de la Réformation, cette Bibliothèque, dont nous devons maintenant vous entretenir de nouveau.

Le compte rendu qui d'année en année nous permet de constater nos progrès et de vous exposer nos vœux, nous sommes heureux, Messieurs, de vous le présenter avec un espoir croissant dans l'avenir de notre Société. Aussi notre premier mot, en résumant devant vous cet exercice, en doit être un de gratitude pour tous ceux qui nous ont témoigné un redoublement de sympathie. Notre appel a été, je l'avoue, plus direct, plus pressant que de coutume. On nous avait reproché, nous vous le disions l'an dernier, de ne pas être assez généralement connus. Nous avons essayé de le devenir davantage et mieux. Quelques jours avant cette touchante fête de la Réformation que nos Eglises ont adoptée sur notre initiative, chacun de MM. les pasteurs a reçu un petit volume que nous voudrions placer dans toutes vos mains. C'est notre histoire depuis 1852, l'exposé de nos travaux, de nos projets, la liste complète des collaborateurs et des bienfaiteurs de la Société. Le résultat de cet envoi a répondu à nos espérances. En frappant ainsi à beaucoup de portes, nous avons éprouvé la joie de s'en voir ouvrir un grand nombre, de sentir des cœurs battre à l'unisson des nôtres, de nous entendre dire, de bien des côtés différents, qu'on nous savait gré de nos efforts, et que notre tâche n'était pas vaine au sein du protestantisme et du pays. Il y a, dans ces réponses fraternelles et chaleureuses, le même souffle généreux qui parcourut nos Eglises lors de la création de la Société. Nous avons bien fait de rentrer ainsi en communication plus intime, je dirais volontiers en communion avec tant d'amis de notre histoire et de notre foi, et nous devrions peut-être remplacer le rapport habituel par la parole même de nos nombreux correspondants.

Vous serez touchés comme nous par ces lignes de l'un d'eux : « J'ai à confesser que je n'étais pas abonné au *Bulletin;* j'en avais honte et je m'en accusais comme d'une faute; je me rends cependant ce témoignage que je l'aime et que je crois à sa nécessité. » Nous ne nommerons pas ce grand coupable puisqu'il s'est amendé depuis! Vous serez frappés de ce

projet d'un pasteur dont la très-petite Eglise de campagne est absolument dépourvue de ressources, et qui faisant le sacrifice de s'abonner, nous écrit : « Chaque fois que j'aurai lu un numéro, je le remettrai à MM. les anciens, qui à leur tour le remettront aux autres membres de l'Eglise désireux d'en prendre connaissance. » Ailleurs on nous promet d'explorer les archives publiques et les papiers de famille, on nous envoie des documents pour la nouvelle édition de la *France protestante*, dont la préparation continue sous la persévérante direction de M. Bordier; ailleurs encore on nous écrit : « J'ai vu se poursuivre avec succès et régularité l'œuvre du *Bulletin*. J'ai vu, comme je le voulais, s'adjoindre aux documents le compte rendu des séances, les dons et acquisitions : c'est la première chose que je lis. J'y entends le bruit de vie de l'œuvre, les palpitations des cœurs qui s'aiment. Mes désirs, vraies prévisions accomplies si fort à mon gré, m'enhardiront peut-être à vous faire quelques remarques, vous me le pardonnerez d'avance. Le pasteur de campagne, ou le lecteur isolé du monde, est désireux de savoir, d'apprendre, ne pouvant voir. Les moindres détails lui font plaisir... »

Laissez-nous répondre publiquement à M. le pasteur Tachard que de plus en plus nous nous efforcerons d'initier tous les membres à cette vie active de la Société. Aux belles études en cours de publication, les Colléges protestants par notre collègue M. Gaufrès, Anne de Rohan, dont notre zélé secrétaire, M. Jules Bonnet, veut bien nous faire connaître aujourd'hui même un fragment, le *Bulletin* joindra des documents inédits d'une valeur exceptionnelle. D'abord la Correspondance de François de Lorraine, duc de Guise, avec Christophe, duc de Wurtemberg, que nous avons pu faire copier aux archives de Stuttgard, et qui jette une lumière décisive sur la conférence de Saverne et sur l'horrible massacre de Vassy; puis la suite des Procès-verbaux des assemblées politiques du XVIe siècle; enfin, parmi d'autres pièces originales, deux lettres de Pierre Toussaint et deux autres du grand réforma-

teur Farel, véritables joyaux ensevelis depuis 1525 dans les papiers d'une famille noble de Lorraine. On ne touche pas sans respect à ces pages jaunies, où déborde à chaque ligne l'esprit héroïque et régénérateur du premier âge de la Réforme.

L'élan que nous sommes heureux de vous signaler s'est manifesté encore à l'occasion de la fête de la Réformation. Il y a eu sur l'an dernier une augmentation sensible dans le nombre des Eglises qui, en célébrant ces grands souvenirs, n'ont pas oublié votre Société. Glanant dans notre correspondance nous pourrions vous montrer, ici le Consistoire d'Uzès chargeant son président, par une délibération solennelle, d'exprimer de nouveau au Comité sa fraternelle sympathie, là M. le pasteur Benoît, de Cette, nous écrivant : « Mes exhortations, le jour de la fête, ont surtout roulé sur votre œuvre, dont j'ai tâché de faire ressortir toute l'importance et toute la valeur. » Parmi les soixante-huit noms des Eglises donatrices (1), nous saluerions avec vous, non-seulement des amis depuis longtemps éprouvés mais d'autres que nous regrettions de ne pas trouver jusqu'ici sur nos listes, non-seulement les grands centres protestants dont les libéralités ont répondu à leur importance, le Consistoire réformé de Nîmes par exemple qui nous a envoyé cinq cents francs, celui de Bordeaux cent, celui de Lyon deux cents, l'Eglise de Saint-Etienne cent cinquante-sept, mais encore d'humbles troupeaux de campagne qui ont tenu à nous adresser leur offrande : ce sont ceux qui nous donnent, comme le rappelle M. le pasteur Arnal, non de leur superflu, mais de leur nécessaire, — et

(1) Anduze, Angoulême, Bayonne, Bédarieux, Blois, Bordeaux, Bourran, Calmon, Castres, Caussade, Caveirac, Cette, Le Chambon, Clairac, Clermond-Ferrand, Crest, Dijon, Fernex, Fontainebleau, Ganges, Générargues, La Grand-Combe, Inchy, Jonzac, Josnes, Lasalle, Livron, Lons-le-Saulnier, Lusignan, Lyon, Marsillargues, Mauguio, Meschers, Metz, Moncoutant, Montmeyran, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes : Eglise nationale, Eglise méthodiste, Orthez, Paris : Oratoire, Saint-André, chapelle du Nord, Asile Lambrechts, Perpignan, Réalmont, Reims, Rouen, Saint-Ambroix, Saint-Andéol, Saint-Etienne, Saint-Frezal de Ventalon, Saint-Jean du Gard, Saint-Pargoire, Saint-Pierreville, Saint-Quentin, Templeux-le-Guérard, Toulaud, Troyes, Uzès, Vébron, Vernoux (consistoriale), Viala, Villeveyrac, Wesserling.

dont un des conducteurs, M. le pasteur Roustan de Toulaud nous écrit : « Malgré notre pauvreté il m'a semblé que pour compenser les chers et trop nombreux amis que les malheurs de notre bien-aimée patrie vous ont enlevés, il était de notre devoir de consacrer à votre œuvre le produit de la collecte du premier dimanche de novembre. » *De notre devoir*... Nous voudrions déposer ce mot sur le cœur de ceux des pasteurs et des fidèles dont le silence persistant ou les refus directs nous ont quelquefois attristés.

Dans certaines Eglises où la collecte était consacrée à d'autres buts charitables, on a profité d'une des solennités chrétiennes, ou, comme à Orthez, de la consécration d'un pasteur, pour plaider notre cause : dans celle de Marsillargues la Société de couture des dames nous a adressé un don qui nous a vivement touchés.

Nous n'additionnerons cependant pas devant vous le total de ces dons et de la collecte à domicile de Paris : il faudrait, malgré toute notre gratitude, vous parler néanmoins d'insuffisance et d'arriérés ; il faudrait revenir sur un exposé, souvent présenté déjà, de nos dépenses qui grandissent et se multiplient en raison même de notre extension. Et, en dehors de ces dépenses nécessaires, est-il besoin de rappeler tous les côtés de notre mission auxquels nous sommes trop constamment forcés de renoncer? Le jour où le budget que nous constituent vos chrétiennes largesses le permettra, nous entreprendrons les grandes publications qu'on attend de nous, la réimpression du *Martyrologe* de Crespin, de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, vœu que nous vous rappelons dans chacun de nos rapports annuels.

En attendant de pouvoir réaliser ces légitimes ambitions, le Comité considère l'amélioration produite comme un gage du progrès de l'avenir et il n'hésite pas à répondre aux sympathies dont il a reçu l'expression en rouvrant la série des concours forcément interrompue. Comme précédemment il a cru devoir proposer deux questions, à délais différents. Nous re-

produisons nos anciens programmes en vous annonçant que : « le sujet de la première question est laissé au libre choix des concurrents. Il suffit de leur rappeler qu'une Société comme la nôtre ne peut couronner que des études originales et puisées aux sources. Tout travail inédit, impartial, étendu, consacré soit à la biographie d'un personnage illustre, soit à l'histoire d'une Eglise particulière, soit à quelque épisode important de nos annales religieuses, et unissant au mérite du fond celui de la forme, pourra être présenté à ce premier concours. » Les Mémoires devront être adressés avant le 31 décembre 1876 au président de la Société. Un prix de huit cents francs sera décerné au plus digne.

Le second concours ne sera clos qu'un an plus tard, le 31 décembre 1877. Ce terme plus reculé est justifié par le sujet spécial que le Comité propose et où doivent se déployer le zèle érudit avec la critique qui compare et qui juge. Le nom choisi se lie à deux âges; il montre la réforme française sous un double aspect, religieux et politique. C'est celui d'un écrivain original entre tous, qui marqua de son génie créateur les genres les plus divers ; c'est aussi celui d'un homme de guerre, intrépide jusqu'à l'excès et qui, selon ses propres paroles, « véritable témoin des yeux et des oreilles, écrit de la main qui a quelque petite part aux exploits qu'il raconte. » Une biographie d'Agrippa d'Aubigné serait presque le tableau d'un siècle entier, de Henri II à Louis XIII. Le Comité a cru devoir limiter un champ si vaste et il met au concours : *D'Aubigné considéré comme historien dans ses œuvres et sa correspondance.*

Vous le voyez, si la question est rigoureusement circonscrite, elle n'en demeure pas moins fort étendue. D'Aubigné a mis de l'histoire dans tout ce qu'il a écrit, et s'il s'est quelquefois laissé entraîner par la verve mordante du satiriste ou la sainte fureur du poëte, il y a, sous les couleurs un peu chargées de sa palette, des traits certains et frappants qu'il importe de ne point oublier. Mais c'est surtout dans son *Histoire univer-*

*selle*, dans ses *Mémoires* et dans ses nombreuses lettres qu'il faut étudier le rôle historique de d'Aubigné : il faut apprécier les mérites, relever les défauts qui caractérisent son talent; il faut rechercher quel est le degré d'autorité qui lui appartient. Tel est, rapidement esquissé, le sujet fécond, varié, sérieux que nous mettons au concours; sujet que de récentes publications ont placé plus facilement à la portée de tous, et pour lequel nous réservons un prix de douze cents francs. Nous serions heureux si, cette fois encore, la Société d'histoire ouvrait la route au lauréat de l'Académie française.

Il est grand besoin qu'il se forme au milieu de nous une phalange nouvelle d'historiens protestants. Les plus aimés, les plus illustres nous sont enlevés l'un après l'autre, Jules Chavannes, Félix Bungener.., et quand le nom de Merle d'Aubigné remplissait l'an dernier cette enceinte, faut-il aujourd'hui déjà prononcer celui d'Emile de Bonnechose? Il n'y a pas deux mois que notre Eglise l'a perdu, et quelle perte, Messieurs, que celle de cet homme de cœur, de dévouement, de science éclairée, de foi profonde et tolérante! Sa vie serait à elle seule une leçon pour notre génération si facilement satisfaite d'elle-même, si volontiers portée vers la gloire qui vient des hommes, si peu ferme dans ses convictions ou si troublée devant tout progrès. Mais M. de Bonnechose n'a point voulu dans la mort les éloges qu'il repoussait pendant sa vie; c'est à ses ouvrages qu'il appartient surtout de parler de lui, cette *Histoire de France*, parvenue à sa 14e édition, adoptée par l'Université; cette *Histoire d'Angleterre*, couronnée par l'Académie; ces *Lettres de Jean Hus*, rendues pour la première fois accessibles aux lecteurs français, et cette belle étude, traduite depuis dans tant de langues, *Les Réformateurs avant la Réforme*, où revivent, avec une vérité frappante, les scènes du drame de Constance, les figures de Jean Hus et de Gerson.

Plusieurs fois nous avions désiré posséder au milieu de

nous M. de Bonnechose. Il était de ceux qu'on sollicite. Mais une existence trop occupée déjà l'obligeait à ne nous accorder que ses sympathies — sympathies qu'il n'a jamais manqué de nous prouver en envoyant, à mesure de leur apparition, chacun de ses ouvrages à la Bibliothèque qu'il aimait à visiter.

Ecrivains protestants, cette Bibliothèque est trop souvent oubliée par vous. Le nombre de ses amis et de ses lecteurs grandit cependant chaque jour, et la multiplicité des dons, qu'il serait difficile de mentionner tous dans un rapport, nous a décidés à publier dans le *Bulletin* une chronique spéciale où vous les retrouverez régulièrement enregistrés (1). Nous vous signalerons seulement, d'abord les cinq cents francs offerts au nom de M. Grosjean-Bérard par ses héritiers; puis, parmi les livres, les présents du Ministère de l'instruction publique, de la Faculté de Montauban, de MM. les pasteurs Maulvault et Sohier de Vermandois, la collection complète des *Etrennes religieuses* de Genève adressée par M. le pasteur Bordier au nom des rédacteurs et en mémoire du regretté F. Bungener, de précieux volumes, souvenirs de MM. Franck Courtois, de Toulouse, et Frédérick de Coninck, du Havre, d'intéressants ouvrages recueillis par M. le Rév. Baird, de New-York, sur le Refuge en Amérique, et enfin un magnifique exemplaire in-folio de l'*Instruction chrestienne* de Viret, cadeau de M. le pasteur Tachard, portant la signature de Jacques Valier, l'ami du réformateur, et de plus ayant appartenu à Paul Rabaut. — Parmi les dons des auteurs et éditeurs, nous citerons les œu-

(1) Donateurs de livres du 16 avril 1874 au 1er avril 1875 : le ministre de l'instruction publique, la Société de l'Histoire de France, le Smithsonian Institute, la Faculté de théologie de Montauban, par M. le professeur Nicolas; MM. le Rév. Baird, Ch. de Billy, le pr Bresson, J. Bonnet, H. Bordier, le pr Bordier, Cherbuliez, le pr O. Cuvier, le pr Faille, Froment, Garelli, E. Gonin, Grassart, Halphen, Ed. Hugues, W. Martin, le pr Maulvault, le pr Perrier, Prevel, Ch. Read, Sagnier, le pr Sohier, F. Schickler, le pr Taschard. — Mesdames de Billy, de Coninck, F. Courtois, Meynadier, Thuret.

Comme auteurs : MM. le Rév. Agnew, le pr Arnaud, le pr Bonifas, de Caussade, R. de Cazenove, E. Cazalis, Douen, le pr Fabre, Franklin, le Dr Friedlaender, Frossard, Gruyer, Lesens, le pr Lichtenberger, le pr Pascal, le pr Peyrat, Read, Réaume, le pr Sepp, de Leyde; Stewart, de Londres; Van Toorinberghen, M. Vernes, le pr Vidal, le pr Viguié.

vres de Marnix de Sainte-Aldegonde, rééditées avec notes et commentaires par M. van Torinberghen, et l'*Histoire de la persécution de l'Eglise de Rouen*, de Legendre, que M. Lesens vient de republier avec tant de luxe et de soin. — Dans les manuscrits et autographes, les dons de M. Bordier, M. Jalabert, et MM. les pasteurs Auzière, Oth. Cuvier, Faure, de Mantes, et Marion, de Vialas.

C'est ainsi que s'accroît ce dépôt protestant dont un de nos correspondants nous écrit : « Je me figure à peu près la Bibliothèque, la table de Haag, le tableau de Labouchère, vos vitrines, vos rayons, vos cartons, ce musée déjà si riche en souvenirs précieux. » Il regrette d'être si loin, de n'y pénétrer que par la pensée. Mais vous, Messieurs, qu'aucune distance n'en sépare, quand tous les jeudis la Bibliothèque s'ouvre au public, la connaissez-vous, l'avez-vous jamais visitée?

Bientôt elle s'enrichira d'une œuvre d'art de plus, une vue des ruines de la Roche-Chandieu, célèbres dans nos annales, que MM. Raoul de Cazenove et Chabrière-Arlès ont acquis à l'exposition de Lyon, dans l'intention de contribuer ainsi à la formation de notre musée.

Vous représentez-vous ce que serait ce musée, si aux livres et aux souvenirs venaient se joindre des spécimens de l'art protestant? L'art protestant, on a souvent contesté son existence, on a prétendu qu'il y avait dans l'expression même l'antagonisme de deux idées. M. Read a déjà répondu par des faits en signalant, dans les seuls registres de l'Eglise de Charenton, plus de trois cents artistes appartenant à la foi réformée. Après les Jean Goujon, les Bernard Palissy, les Androuet du Cerceau, les Sébastien Bourdon, les Ary Scheffer, ce flambeau ne s'est pas éteint. Que ne puis-je vous conduire, malheureusement hors de France, dans cette chapelle funéraire qu'une veuve royale vient d'élever à la mémoire de son époux. Là, autour du cénotaphe sur lequel il repose dans la sérénité de ceux qui ont *gardé la foi*, se déroulent les scènes bibliques symbolisant ses vertus. Sur ces tableaux sévè-

res et imposants où le marbre, dans son inaltérable splendeur, reproduit les chaudes couleurs réservées d'ordinaire à la toile, David, penché sur sa harpe, dicte les psaumes sous l'inspiration divine; Abraham offre son sacrifice; Jacob bénit ses enfants et Moïse son peuple; Nathanaël, sous le figuier, élève son cœur vers Dieu, et à l'ange de la mort répond l'ange de la résurrection.

Est-ce le génie de la Renaissance qui a seul enfanté ce merveilleux ensemble où la ligne est si pure, où les tons sont si riches sans cesser d'être harmonieux, l'exécution si délicatement exquise dans ses moindres détails, la pensée si profonde dans ses multiples développements? Non. Le souffle de l'Evangile a passé sur ce marbre. La foi protestante animait le ciseau de l'artiste. Quand sa main laissait tomber l'outil ou renonçait au crayon, oubliant ses fatigues, elle saisissait la plume et racontait, « pour l'habitant des campagnes et l'ouvrier des villes, » *les premiers jours* de ce *Protestantisme* auquel il s'était de lui-même volontairement attaché. Et c'est ainsi qu'épris de nos pieuses traditions, M. le baron de Triqueti était entré dans notre Comité, et qu'en perdant une des gloires de l'art protestant nous avons perdu un collègue aimé.

Ah! Messieurs, Dieu nous donne des leçons bien grandes et bien répétées. Ce ne sont pas nos aînés qui seuls disparaissent, et votre pensée devance mes paroles. Aujourd'hui même, pour la première fois, M. Alfred Labouchère devait dans cette assemblée annuelle prendre sa place au milieu de nous. Il a été appelé, le 24 mars dernier, à en remplir une autre... Depuis moins d'un an, il s'associait à nos travaux et y apportait déjà le dévouement profond, l'activité généreuse, le don de lui-même à la tâche qu'il avait acceptée. Il ne faisait rien à demi, et il avait demandé à nous aider tout particulièrement dans le service de la Bibliothèque. Nous nous félicitions de ces forces vives qui renouvelaient les nôtres, et nous promettaient de représenter longtemps, au sein du Co-

mité, un nom qui lui est cher à tant de titres. Et son œuvre d'ici-bas, que nous croyions s'ouvrir à peine, était suffisante aux regards de Dieu !

Ces deuils n'effacent-ils pas pour nous les joies que nous donnaient les progrès de cette année? Mais ne nous appellent-ils pas, avec une étrange insistance, à nous consacrer de plus en plus au noble labeur qui s'offre à nous? Sans oser accepter dans toute leur étendue ces paroles de M. le pasteur de Grenier : « De toutes nos sociétés religieuses, il n'en est point de plus utile, de plus importante, de plus nécessaire, » nous croyons fermement avec lui « qu'en travaillant pour l'histoire du Protestantisme, nous travaillons pour le Protestantisme lui-même, » et nous voudrions que chacun de vous puisse dire de notre Société ce que M. le pasteur Bastide nous écrivait sur la Notice : « Elle pousse au travail, elle fait du bien. »

---

# ÉTUDES HISTORIQUES

## ANNE DE ROHAN (1)

Le XVI[e] siècle marqué par tant de luttes et de catastrophes, ne se ferme pas sans grandeur. La paix de Vervins, signée le 2 mai 1598, clôt pour un temps la longue rivalité de la France et de l'Espagne. Le malfaisant génie de Philippe II s'éteint dans l'ombre de l'Escurial, léguant une incurable décadence aux Etats de la monarchie catholique, tandis qu'un pouvoir réparateur s'élève au delà des Pyrénées. L'édit de Nantes vient consacrer le grand principe de la liberté de conscience qui a coûté tant de sang et de larmes à la génération disparue. En dépit de ses lacunes, cet édit demeure l'immortel honneur du prince qui le signa et sut y rester fidèle. De regrettables hésitations précédèrent, il est vrai, ce grand acte de justice et de sagesse. Malgré tant de belles parties de l'homme et du souverain, la reconnaissance n'était pas la vertu du Béarnais. On ne vit pas sans étonnement le fils de Jeanne d'Albret prodiguer l'or aux ligueurs, et mesurer d'une main avare la plus précieuse des libertés à ceux dont le dévouement l'avait porté au trône. Madame de Rohan put dire, non sans vérité, dans un écrit assaisonné de vives ironies : « Scachez, Messieurs, que ce prince est doué de vertus surnaturelles que le sens humain ne peut comprendre. Sa façon de procéder est tout autre qu'ordinaire. Il ne tient rien de vulgaire et a l'entendement peu commun. Son jugement est si vif que nous ne le pouvons apercevoir. Ses bonnes par-

(1) Voir le *Bulletin* du 15 mars, p. 97. — Lisez à la page 101, ligne 22, *sieur* et non *sœur* de Soubise.

ties sont rares, même rarissimes. Bref il est si divin qu'en certaines choses on ne connoit en luy comme point d'humanité. Vous pensez le gagner par moyens ordinaires; vous vous plaignez quand vous n'y pouvez parvenir par les voies communes; vous avez tort, Messieurs; c'est à vous de vous accommoder à son humeur, et non luy à la vostre. Vous reconnoissez qu'il aime ses ennemis; mettez-vous de ce nombre; il fait pour ceux qui lui font la guerre; contraignez-vous de la lui faire quelque temps. Vous ne scauriez après obtenir si maigre capitulation qu'elle ne vaille mieux que tout ce que vous tirerez par vos lasches submissions tant méprisées de luy; il caresse ceux qui le dérobent, n'y oubliez rien... il gratifie ceux qui l'offensent, offensez-le (1). »

Ce passage si piquant semble sorti de la même plume qui écrivit ces deux vers à la suite de la *Satire Ménippée* :

> Soyons un peu meschants on guerdonne l'offense;
> Qui n'a point fait de mal n'a point de recompense.

En dépit de ces justes critiques, Madame de Rohan avait le cœur trop haut, et l'esprit trop éclairé pour méconnaître les grandes qualités du prince que la Providence accordait à notre pays après les saturnales de la Ligue et les turpitudes des derniers Valois. Le nouveau souverain se montra d'ailleurs fort bienveillant pour une famille qui tenait de si près à ses ancêtres maternels, à la royale maison d'Albret. Il traita Henri de Rohan comme son fils, le créa duc et pair en 1603, et lui fit épouser, deux ans après, Marguerite de Béthune, fille de Sully, en lui donnant comme cadeau de noces la charge de colonel-général des Suisses. Pendant ces belles années où la France se relevant de ses ruines, et oubliant ses maux passés, entrevoyait un avenir meilleur préparé par le roi et son habile ministre,

(1) *Apologie pour le roy Henri IV envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs*, publiée par Le Duchat dans son édition du *Journal de Henri III*, de 1734, d'après le manuscrit de la collection de Saint-Germain, n° 1504. Voir Haag, *France protestante*, t. VI, p. 344.

Madame de Rohan et ses filles faisaient de fréquentes apparitions à la cour. Elles représentaient la vieille austérité huguenote dans ces palais du Louvre et de Fontainebleau qui voyaient renaître sous d'autres noms les scandales offerts en spectacle à la France par Henri II et François Ier.

Le mariage de Henri de Rohan avec Marguerite de Béthune fut suivi de celui de sa sœur la belle Catherine, avec Jean de Bavière, héritier présomptif du duché de Deux-Ponts. De nombreuses alliances unissaient alors les grandes maisons protestantes de France aux familles souveraines des Etats voisins de la frontière. C'est ainsi que Louise de Coligny, fille de l'amiral, et veuve de Telligny, avait épousé en 1583 Guillaume le Taciturne, déjà veuf de Charlotte de Bourbon, l'abbesse fugitive de Jouarre. Deux des filles de celle-ci, nées en Hollande, mais Françaises d'esprit comme leur mère, Elisabeth et Charlotte-Brabantine de Nassau avaient épousé, l'une Henri de la Tour, duc de Bouillon, l'autre Claude de la Trémoille, et déployaient, la première à Sedan, la seconde à Thouars, les grâces de l'esprit le plus séduisant uni au caractère le plus généreux. Parmi les souverains des petits Etats limitrophes qui formaient comme la transition entre l'Allemagne et la France, les ducs de Deux-Ponts, de la maison électorale de Bavière, s'étaient fait remarquer depuis un demi-siècle, par leur dévouement à la cause de la réforme française. Le comte Wolfgang, contemporain du pieux duc Christophe de Wurtemberg, ne la soutint pas seulement de la parole dans les conférences diplomatiques et religieuses des bords du Rhin; il tira l'épée en sa faveur, s'engageant à la remettre dans le fourreau aussitôt que de justes garanties seraient accordées au parti réformé. Lorsque éclata la troisième guerre de religion, il n'hésita pas à répondre à l'appel de Condé et de Coligny qui se dirigeaient vers la Rochelle, força le passage de la Loire, prit la Charité, et ne fut arrêté dans sa marche victorieuse que par une fièvre qui l'enleva le

11 juin 1569 (1). Jean I[er] hérita de ses sentiments, et les transmit à son fils qu'un goût très-vif pour la France amenait souvent à la cour ou dans les belles résidences de la Seine et de la Loire. Dans un de ses séjours en Poitou, il vit Catherine de Rohan, dans tout l'éclat de la beauté qui éblouissait la cour et la province; il la vit et l'aima. Ce sentiment fut payé de retour, et eut pour première confidente Charlotte Arbaleste, la pieuse compagne de Duplessis-Mornay. Le 18 août 1601, on célébra au château de Saumur le baptême de Catherine de Jaucourt, petite-fille de Duplessis, « laquelle eut pour parrain, monseigneur le duc Jehan, et dame Catherine de Parthenay, vicomtesse de Rohan, princesse de Léon, etc. (2) » Les négociations matrimoniales ne pouvaient s'ouvrir sous de plus heureux auspices; le jeune duc ne retourna en Allemagne que fiancé à celle qui régnait déjà par un irrésistible attrait sur son cœur et sa vie. Leur union ne s'accomplit cependant que deux ans après, et les motifs de cet inexplicable retard ne semblent qu'à demi révélés dans la page suivante des Mémoires de Madame de Mornay :

« Le mariage du duc Jehan des Deux-Ponts avec Mademoiselle Catherine de Rohan avoit esté longuement traisné à notre grand déplaisir parce que de part et d'autre nous nous y estions employés. Advint pendant ces délais la mort du duc père, capable de le rompre si Dieu n'y eust pourveu. Il vint donc à propos, d'une part que M. Durant, conseiller dudit duc père, ayant tout sceu par messager exprès à Paris, s'advisa prudemment d'en donner advis à Madame de Rohan; d'autre part que nostre fils (M. de Bauves) se trouvoit lors au Parc, maison de ladite dame, où estoit le jeune duc poursuivant ses amours, lequel fit voir que si ledit duc savoit le décès de son père, il ne pouvoit sur tel dueil honnestement se marier, et retournant en Allemaigne, le mariage non accompli, y trouverait encores conseil pour le rompre du tout, estant tout

(1) De Thou, *Histoire*, t. IV, p. 183, 188.
(2) *Mémoires de Madame Duplessis-Mornay*, p. 395.

clair que le père presque seul l'avoit affectionné. Sur ce donc fut résolu de l'achever, et pour ce, faire entendre audit jeune duc que le roy pressoit M. de Rohan pour affaires d'importance de l'aller soudainement trouver, partant qu'il le prioit d'anticiper au premier jour, ce que nostre fils allant de ce pas trouver M. de Rohan à la chasse, luy fit trouver bon et audit jeune duc, tellement que deux jours après les noces se célébrèrent, et trois jours après icelles célébrées, fut audit duc annoncé ladite nouvelle, non sans regret de quelques-uns des siens qui eussent voulu rompre le mariage de ne l'avoir plustost sceu. Peu après il s'achemina en Allemaigne, et l'an ensuivant 1605, Madame sa femme le suivit, où par la bénédiction de Dieu ils vivent fort contents l'un de l'autre (1). »

Félicités aussi pures qu'éphémères! Un an ne s'était pas écoulé que l'un des témoins du mariage de Catherine de Rohan, auquel de longs jours semblaient promis, l'espoir de M. et Madame de Mornay, le jeune marquis de Bauves, victime de son héroïque ardeur, tombait mortellement frappé devant les murs de Gueldres (2). Sa mère comme atteinte du même coup, le suivait de près dans la tombe (15 mai 1606) et l'année suivante devait être la dernière de la vie de la duchesse de Deux-Ponts presque aussitôt moissonnée que le jeune héros dont elle pleura la perte : « Je ne sais avec quelles « paroles, écrivit-elle à Mornay, vous tesmoigner mon dés« plaisir, ni avec quelles raisons consoler le vostre, veu que « la raison mesme semble estre sans consolation en une telle « perte..... sans la considération de la volonté de Dieu qui « scait seul pourquoi il afflige ses enfants, et qui a sans doute « retiré le vostre pour le garantir d'afflictions. Au moins il « vous a laissé en sa mort précipitée ce que les plus grands « personnages laissent après la fin de leurs illustres vies, aux « ennemis la louange, à ses amis la plainte. Que ne peux-je « par les miennes donner quelque soulagement aux vostres!

(1) *Mémoires de Madame Duplessis-Mornay*, p. 435, 436.
(2) Voir la belle étude de M. Gaufrès, *Bull.*, t. XVII, p. 232, 257.

« Mais croyant bien que vous ne l'attendez pas des hommes, « je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne celuy qu'il « congnoist vous estre nécessaire, et à moy le moyen de vous « tesmoigner par mon service combien j'estime vostre amitié, « combien je plains vostre perte, et avec quelle affliction je « suis vostre humble et plus affectionnée cousine.

« CATHERINE, *comtesse palatine* (1). »

Celle qui trouvait un si noble langage pour consoler la douleur d'un père, et qui, peu de mois après, s'associait « par ses larmes redoublées au redoublement d'affliction » de Mornay, privé de son incomparable compagne (2), devait, à son tour, léguer aux siens un de ces regrets dont le temps et les glorieuses certitudes de la religion peuvent seuls adoucir l'amertume. La petite cour de Deux-Ponts empruntait à la présence de la fille de Catherine de Parthenay un singulier éclat. Adorée de son époux, chérie de ses sujets, il ne manquait à son bonheur que la naissance d'un enfant vivement désiré, qui devait, hélas! coûter la vie à sa mère :

Sur le point que la fleur peu à peu flestrissante,
Cède la vie au fruit qui lui va succédant,
Cette fleur des beautés peu à peu périssante,
Donna d'un sort égal la vie en la perdant!

Les derniers jours de la duchesse de Deux-Ponts furent adoucis par la présence de sa mère et de ses sœurs, veillant à son chevet, et lui prodiguant les soins les plus tendres. Le 20 mai 1607, Madame de Rohan ferma les yeux à sa fille, à peine âgée de vingt-neuf ans (3). Comment décrire sa douleur, celle d'Anne et d'Henriette de Rohan frappées d'un coup si soudain? On ne l'oserait, si l'on ne pouvait évoquer ici un témoignage aussi touchant que véridique. C'est un recueil de

(1) Sans date du mois : 1605. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. X, p. 151.
(2) Lettre du 31 juillet 1606. *Ibidem*, t. X, p. 179.
(3) Epitaphe de Catherine de Rohan. On y lit ces mots : « Son dernier jour au monde et son premier au ciel fut le XX may M.D.C.VII. »

vers composés à l'occasion de la mort de la duchesse de Deux-Ponts, et déposés comme un funèbre hommage sur la tombe à peine fermée qui venait d'engloutir tant de dons réunis, grâce, beauté, vertu ! (1) On y surprend sous leur forme première, en leur pur essor, les regrets qu'inspira la charmante princesse, et qui demeurent inséparables de sa mémoire. A défaut des paroles suprêmes, de ces *novissima verba* qui se gravent au cœur de la famille en deuil, et qui peuvent parfois trouver un écho dans la postérité, on recueille dans ces élégies signées de noms divers, serviteurs, amis, parents, tout ce qui semble un souvenir, une révélation. Comment lire sans émotion des vers tels que ceux-ci, adressés par la duchesse près d'expirer aux êtres chéris qui l'entourent ? La poésie n'est ici que la plus touchante des réalités :

« Autant que loin de vous ma mort seroit amère,
Hélas ! je meurs contente et bénis ses douceurs,
En mourant dans le sein d'une si digne mère,
Et dans les bras aimés de deux si chères sœurs.

« Cher sein, mon doux berceau, ma dernière demeure,
Je vous rends vos clartés dès l'aube de mon jour ! »
Ainsi disoit Charis, et mourut en mesme heure
Résignant à la mort les plus doux traits d'amour.

Son trespas qui blessa tous les cœurs et les âmes,
Expliquant le mespris qu'elle eut des vanités,
Nous dit qu'elle et le ciel brulaient des mesmes flammes,
Elle pour ses trésors et luy pour ses beautés.

O glorieux exemple en qui l'âme ravie
Apprend comme aux décrets et du monde et du sort,
Qu'il faut pour mériter les lauriers de la vie,
Les cueillir triomphants dans le sein de la mort ! (2)

Ces derniers vers trouvent un éloquent commentaire dans les lignes suivantes d'une lettre adressée par M. de Nervèze

(1) *Tombeau de très haute, illustre et très vertueuse princesse Catherine de Rohan, duchesse de Deux-Ponts.* Paris, 1609, in-4°. Volume très-rare offert par M. Paul Marchegay à la Bibliothèque du Protestantisme français.
(2) *Tombeau de Catherine de Rohan*, p. 7 et 8 ; élégie de La Ferté.

à Madame de Rohan : « Quel office fais-je icy, Madame, si « mon dessein n'est pas de vous consoler; et s'il ne tend qu'à « vous entretenir des vertus de vostre fille, ne les scavez-vous « pas mieux que moy, l'ayant si heureusement nourrie et si « particulierement cognue, que vous ne pourriez voir ni ouir « aucun trait de sa gloire que vous n'en scachiez davantage. « Ce n'est pas ma presomption de guérir vos plaies spiri- « tuelles, puisqu'elles sont si extrêmes et si justes que l'in- « dustrie humaine est inhabile à leur guérison. Bien vou- « drois-je seulement que de vos propres larmes vous pussiez « tirer quelque soulagement, et que ce que vous entendez « dire de vostre fille servist plus pour en adoucir vostre « souvenance que pour irriter vostre tourment. Vous l'avez « eslevée; elle vous a honorée; vous l'avez assistée en sa ma- « ladie, où vous voyant plus affligée qu'elle mesme, elle vous « a exhortée à la patience, comme si le mesme subject de « vostre douleur vous eust servi d'exemple de constance dont « elle a rendu une preuve si admirable en ses dernières pa- « roles que c'est tout ce que les plus résolus à la mort pour- « roient dire en mourant pour éterniser leur mémoire (1). »

L'historien doit s'inspirer du peintre qui, désespérant d'exprimer la douleur maternelle, la couvrit d'un voile, et la fit mieux sentir en la rendant invisible. Madame de Rohan s'inclina silencieusement sous la grande épreuve qui fournit un thème aux pathétiques inspirations de ses filles. C'est dans leur cœur ému, qui garde le dépôt des saintes tendresses et des fraternelles glorifications, victorieuses de la mort, qu'il faut chercher le souvenir de la duchesse de Deux-Ponts, et son image toujours présente à ceux qui la pleurent. Les strophes suivantes de Henriette de Rohan, son aînée, sont d'une pénétrante beauté :

(1) *Ibidem*, p. 62, 63. A la suite de cette lettre viennent des stances du même auteur à la mémoire de la duchesse de Deux-Ponts, dont plus d'une strophe mériterait d'être citée. Une note de M. Paul Marchegay nous apprend que le Sr de Nervèze publia en 1621, à Rouen, deux volumes in-12 sous ce titre : *Amours diverses*.

L'amour que je portois à ma chère sœur morte
Ne se peut exprimer.
Doncques si ma douleur quelquefois me transporte
L'on ne m'en doit blasmer.

En te perdant, ma sœur, sœur qui me fus si chère,
Que ne puis-je finir?
Aussi bien tout mon cœur estant dedans ta bière,
Mon vivre est un mourir.

Rien ne me plaist ça bas en cette terre ronde,
N'y voyant plus ma sœur.
Je vis, je ne vis pas, car peut-on vivre au monde
Ayant perdu son cœur?

J'ay veu que je cherchois compagnies et danses,
Ayant l'esprit content;
Il n'y a maintenant en mes grandes souffrances
Rien que j'abhorre tant.

Je cherche les déserts et un lieu solitaire
Pour pleurer mon malheur,
Mon deuil m'ayant rendue entièrement contraire
A ma première humeur.

Je n'ay plus de désirs, plus rien je ne souhaitte,
Ayant perdu mon bien.
Mon esprit est confus et ma langue muette;
Bref, je ne suis plus rien.

O mort, cruelle mort! infernale furie,
Viens tôt siller mes yeux.
Laisse là les heureux; viens à moy qui te prie;
Que par toy j'aille aux cieux! (1)

La douleur d'Anne de Rohan s'épanche dans une série de morceaux qui, sans être exempts de recherche et de monotonie, contiennent des accents vrais, touchants :

Puisque la mort ne veut escouter ma complainte,
Chère âme, responds moy de ta demeure sainte,
Moy qui pleure en ce lieu.
Mais las! tu ne sais pas le deuil qui me consomme,

(1) Vers de *Mademoiselle de Rohan* (Henriette) sur la mort de Madame la duchesse de Deux-Ponts, sa sœur. *Ibidem*, p. 68.

Car pourrois-tu penser aux misères de l'homme
En la gloire de Dieu?

Tu es des maux du monde et du monde délivre,
Tu ne peux plus mourir et tu peux toujours vivre
En éternels plaisirs;
Cependant qu'en ce lieu ta perte je soupire,
Que je pleure ma vie, et la mort je désire
Contraire à mes désirs.

Je scay que mes soupirs sont une chose vaine,
Qui ne peuvent guérir ni amoindrir ma peine,
Ni forcer le destin;
Que le temps ne peut rien au mal qui me possède;
Mais pour dignement plaindre un malheur sans remède,
Il faut un deuil sans fin (1).

Le sonnet suivant, composé sans doute quelques mois après, sous les ombrages du Parc, montre la perpétuité d'un deuil que rien ne peut distraire de lui-même :

Tout m'attriste, chétive, et rien ne peut me plaire;
Ni la beauté des jours, ni la beauté des lieux,
Ni le temps, médecin des maux plus ennuyeux,
Ne saurait soulager ni finir ma misère.

Rien ne sert à mon mal, le parler ni le taire;
Le mal est dans le cœur, qui se lit dans les yeux;
En changeant de séjour, mon ennuy soucieux
Ne scauroit se changer, quoy que je puisse faire.

Je suis comme le cerf qui en fuyant blessé,
Porte partout le trait du chasseur eslancé;
Qui cherche le dictame, et en vain se voit suivre.

Luy plus heureux que moy peut son mal secourir;
Moy je ne puis, hélas! ni guérir ni mourir;
Mais je vis pour pleurer, et pleure de trop vivre (2).

Le biographe a droit d'insister sur ces choses de l'âme, sur ces scènes d'histoire intime qui se retrouvent et se perdent tour

(1) Vers de Mademoiselle Anne de Rohan sur la mort de Madame la duchesse de Deux-Ponts. *Ibidem*, p. 72.
(2) *Ibidem*, p. 72-73.

à tour dans l'histoire générale. C'est le privilége de la famille de Rohan de n'avoir pas moins ressenti les deuils de la patrie que les siens propres, et d'avoir réalisé ce vers du poëte : *Sunt lacrymæ rerum!* L'année 1610, si fatale à la France, s'ouvrit sous les plus brillants auspices. L'axe politique de l'Europe semblait à la veille de se déplacer; tout présageait à notre pays une ère de gloire proportionnée à ses infortunes, dont la trace allait s'effaçant de jour en jour. Aux pressentiments confus des esprits correspondaient de grands desseins élaborés dans le secret des cabinets : L'Autriche humiliée, l'Italie affranchie, l'Europe organisée sur des bases nouvelles, le temple de la guerre fermé par un solennel congrès des nations, programme de l'avenir complaisamment développé par Sully, et où l'utopie, se mêlant aux réalités, leur prête une fantastique grandeur qui nous éblouit encore aujourd'hui. Les contemporains virent de près l'humaine faiblesse cachée sous ces magnifiques ambitions, et le roman de la jeune princesse de Condé, fugitive à Bruxelles, servant de prologue aux plans de régénération européenne mis à néant par le couteau de Ravaillac (14 mai 1610).

A la nouvelle de l'effroyable attentat, le pieux Casaubon ne peut contenir un cri de douleur, parvenu jusqu'à nous dans une page touchante des *Ephémérides*. L'inflexible censeur de Henri IV, celui qui, dans les jours de prospérité, osa lui dénoncer les jugements divins, Agrippa d'Aubigné, interrompt à cet endroit son *Histoire universelle* pour ne plus la reprendre : « Je n'ai plus d'haleine, écrit-il, pour suivre aucun article des succès de cette mort. La plume me tombe des mains, et au lieu d'esmouveoir les cœurs non-seulement des Français, mais de tous ceux qui favorisent la vertu de leurs vœux, et la pleurent esteinte de leurs yeux, je laisse parler mieux que moi Anne de Rohan, princesse de Léon, de laquelle l'esprit trié entre les délices du ciel, escrit ainsi (1). » Rare

(1) *Histoire universelle*, t. III, p. 543.

honneur pour la fille de Catherine de Parthenay que d'exprimer en un tel moment le deuil de la France :

Quoi ! faut-il que Henri, ce redouté monarque,
Le dompteur des humains soit dompté par la Parque ?
Que l'œil qui vit sa gloire ores voie sa fin ?
Que le nôtre pour lui incessamment dégoutte,
Et que si peu de terre enferme dans son sein
Celui qui méritoit de la posséder toute ?

Quoi ! faut-il qu'à jamais nos joies soient esteintes ?
Que nos chants et nos ris soient convertis en plaintes ?
Qu'au lieu de nostre Roy le deuil regne en ces lieux ?
Que la douleur nous poigne et le regret nous serre ?
Que sans fin nos soupirs montent dedans les cieux ?
Que sans espoir nos pleurs descendent sur la terre ?

Pleurons, pleurons sans fin cet esprit admirable,
Ce jugement parfait, cette humeur agréable,
Cet Hercule sans pair aussi bien que sans peur ;
Tant de perfections qu'en louant on soupire ;
Qui pouvoient asservir le monde à sa valeur,
Si sa rare équité n'eût borné son empire.

Regrettons, soupirons cette sage prudence,
Cette extrême bonté, cette rare vaillance ;
Ce cœur qui se pouvoit fleschir et non dompter ;
Vertus de qui la perte est à nous tant amère,
Et que je puis plutôt admirer que chanter,
Puisqu'à ce grand Achille il faudrait un Homère...

France, pleure ton Roy qu'un noir cachot enserre,
Roy florissant en paix, victorieux en guerre,
Qui conservait de tous les biens, la liberté ;
Jette sans fin des cris et des larmes non feintes,
Jusques au bout du monde, au lieu plus écarté ;
Où résonnoient ses faits, fais résonner tes plaintes ! (1)

Ainsi s'exprimait Anne de Rohan en des vers dignes du sujet, et la postérité a ratifié son hommage. Si la valeur des princes se mesure au vide qu'ils laissent et à l'intensité des

(1) On reproduit ici cinq strophes sur vingt-cinq dont se compose ce petit poëme : *Poésies de Mesdemoiselles de Rohan.* (Dossier Marchegay.)

regrets qu'ils inspirent, nul ne fut plus grand que Henri IV. La France se sentit atteinte au cœur du coup qui venait de trancher une telle vie, et pleura sur elle-même en pleurant le roi dont la ferme sagesse lui avait donné des jours prospères, et lui eût épargné bien des maux que devait ramener le retour des mêmes fautes dans l'avenir. Grand par la politique, l'administration et la guerre, Henri IV semble le disciple de Coligny et de l'Hôpital, ses magnanimes précurseurs, sans en avoir la dignité morale, et il ouvre l'ère des grands ministres, dont le plus beau titre est d'avoir su garder l'héritage si tristement répudié par son petit-fils. Malgré l'éclat qui entoure le monarque pacificateur et victorieux, le Béarnais a peut-être plus de prestige comme homme que comme souverain. C'est que la France, indulgente à l'excès pour des défauts qui sont les siens, a transformé ses vices en vertus, et comme divinisé ses faiblesses. Jeanne d'Albret jugeait mieux son fils, quand, le prémunissant contre lui-même, elle l'exhortait à se souvenir que *Dieu honore ceux qui l'honorent et déshonore ceux qui le déshonorent*, belles paroles demeurées sans écho dans cette âme asservie aux voluptés, et prête à toutes les défaillances que la raison d'Etat excuse, que la conscience condamne. En dépit de taches qu'on ne peut effacer, et de scandales qui ont fait école dans notre pays, l'histoire hésite à prononcer un jugement trop sévère. On doit beaucoup pardonner à l'homme qui s'attendrit sur les souffrances de Paris assiégé par ses armes, et qui prononça le mot à jamais gravé dans la mémoire du peuple : « Je veux que tout laboureur puisse mettre la poule au pot le dimanche. »

JULES BONNET.

*(La suite à un prochain numéro.)*

---

# LA TOUR DE CONSTANCE

## D'AIGUES-MORTES

La tour de Constance prête aux légendes. Si d'un côté le soleil du midi l'a doré de ses feux, si un mur épais en forme l'enceinte massive, ce n'en est pas moins un fantôme livide qui se dresse devant notre souvenir, et nous poursuit comme un mauvais rêve. Tel il paraît du côté du nord, ou sous la lumière sinistre de la lune.

Nous sommes trop de notre siècle pour bayer aux légendes, notre esprit positif cherche la vérité, et s'il la trouve, la dit sans hésitation.

De ce nom de Constance dont l'origine est encore inconnue, de l'épaisseur de ses murs on a induit que la tour de Constance a été bâtie par les Romains. Cette première légende a largement couru parmi le peuple, qui attribue tout ce qui est grand et puissant ou même tout débris antique, ici aux Romains, là aux Sarrasins. Cette opinion est même consignée et soutenue d'arguments par M. Leone d'Almeyda, commandant d'armes et lieutenant du roi de 1826 à 1830, auquel nous devons un volume intitulé : *Notes historiques sur la place d'Aiguesmortes* (176 pages in-4°, provenant de la bibliothèque de M. Guizot). M. d'Almeyda parle de Constance Chlore et prétend que la forme de la tour démontre certainement que c'est un ouvrage des Romains (1). *Ouvrage de Romains*, oui, mais fait par saint Louis, dans le style de la grosse tour du château de Coucy, et qui n'a porté le nom de Constance dans les documents qu'à dater de 1409.

Il est question de démolir la tour de Constance : deuxième légende qui a couru naguère et sur laquelle nous croyons pouvoir rassurer les esprits qui ont pu s'échauffer à ce sujet. Voici le fait. Des deux salles rondes qui occupent l'intérieur de la tour, celle du bas a été restaurée très-habilement, de manière à lui rendre toute

(1) MM. de Jouy et de Villeneuve ont émis la même opinion, savamment réfutée par M. di Pietro, *Histoire d'Aiguesmortes*, 1849, page 116.

la sévère beauté de la construction militaire de Louis IX, ce qui a eu pour conséquence d'en effacer entièrement tout ce qui pouvait rappeler la captivité des protestantes si longtemps ensevelies entre ces murs. L'aspect du lieu a changé sensiblement et les enduits ayant été refaits, tout ayant été nettoyé et gratté, il serait parfaitement inutile d'y chercher le nom d'Isabeau Menet ou de l'illustre Marie Durand. Maintenant la restauration pareille de la salle du haut est à prévoir, si même elle n'est pas positivement décidée. On ne démolira pas la tour de Constance, au contraire on la nettoie, ce qui n'est pas sans quelques inconvénients. Avant que la salle supérieure ait perdu les quelques inscriptions qui se trouvent sur les parois de l'embrasure profonde de la fenêtre carrée, depuis longtemps blindée, qui s'ouvrait à l'orient, la Société a chargé M. Jules Salles, l'artiste nîmois, de relever et d'estamper ces inscriptions, ce qu'il a fait avec un soin dont nous lui sommes reconnaissant.

La tour de Constance était le lieu de détention des protestantes et facilement on s'imagine que toutes les prisonnières pour la foi y ont été enfermées : c'est une troisième légende que nous devons dissiper, car c'est par centaines qu'il faut compter, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les femmes protestantes qui ont été internées en plus de vingt endroits différents. A cette époque on a détenu des protestantes victimes de la Révocation, à la Bastille, dans les châteaux de Ham, La Fère, Guise, Péronne, Pont-de-l'Arche, Saint-Malo, Nantes, Angers, Loches, Saumur, Angoulême, Niort, Carcassonne, Sommières, Pierre-Encise (Lyon) ; dans les citadelles d'Amiens, Montreuil et de l'île de Ré ; dans la tour de Crest ; au fort Saint-André près Salins, etc.

Quatrième légende et bien imprévue pour nous : la tour de Constance a été le lieu de supplice de pauvres femmes catholiques, saisies par les huguenots et livrées à la cruauté d'une certaine Marie Durand. Il me faut le témoignage écrit d'un témoin, M. le pasteur Tachard, d'Uchaud, pour prêter l'oreille à cette impudente contre-histoire qui se débitait il n'y a pas bien longtemps aux visiteurs de la tour par une geôlière, sous une influence que l'on devine aisément. Ceci n'est pas à réfuter, mais à stigmatiser.

Puisque nous en sommes à reprendre et à rectifier et que dans les récits contemporains il y a çà et là quelques erreurs qu'il est facile de corriger et quelques lacunes qu'on peut remplir, peut-

être nous permettra-t-on de tracer pour notre compte une rapide chronique réformée de la tour de Constance.

Nous commencerons en 1560. La Réforme paraît à Aigues-Mortes et la tour de Constance reçoit ses premiers martyrs huguenots. Voici le fait, il mérite d'être raconté d'après l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze. Le chevalier Pierre Daisse, gouverneur d'Aigues-Mortes, gagné lui-même à la foi nouvelle, autorisait un ministre de l'Evangile, Hélie du Bosquet, natif du Périgord, à prêcher dans le château attenant à la tour. Avisé de ce fait, le comte de Villars, président des Etats du Languedoc, appelle Daisse à Beaucaire et l'y retient prisonnier; puis expédie de nuit le vicomte de Joyeuse avec des troupes à Aigues-Mortes, encore ignorante de l'arrestation de son gouverneur. Hélie du Bosquet et ses adhérents sont saisis et jetés dans la tour de Constance. Villars arrive avec son grand prévôt et ordonne le supplice. Le grand prévôt réclame les formes de justice, on en réfère au roi. Le Conseil du roi loue la conduite du prévôt dans des lettres patentes, mais n'en condamne pas moins les prisonniers sans souci de la justice, et les confesseurs de notre foi sont pendus cette fois sans réclamation du grand prévôt. Détail navrant! la femme et les enfants du ministre assistèrent à son exécution, et le corps du martyr demeura exposé durant quelques jours aux outrages d'une population fanatisée (1). Ceci se passait le 14 novembre 1560. On ne nous a jamais raconté à Aigues-Mortes cette origine de l'Eglise ni fait entrevoir ces sanglantes prémices.

*Avec l'aide de Dieu* Villars avait *dépêché les coupables*, à ce qu'il écrivait au roi (2), et il allait *vers les montagnes y combattre grand nombre de cette canaille qui s'y était retirée*. Daisse, sorti de captivité, accompagnant deux ans plus tard le terrible capitaine Grille, menaçait sérieusement Aigues-Mortes, après avoir pris la tour Carbonnière; une diversion sauva la ville et, en 1564, Catherine de Médicis put visiter avec son fils Charles IX la ville de saint Louis.

La guerre a ses péripéties et la fortune ses retours. Ce que Daisse n'avait pu faire en 1562, Grémian le fit en 1574. Ce capitaine huguenot s'empara de la ville, partie par ruse, partie par force, avec le concours de Saint-Romain et de ses soldats. Les églises furent

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 210, de l'édition de Lille. — Crespin, *Hist. des Mart.*, 1608, fol. 493 b. H. du Bosquet est aussi appelé H. de Laval-Boisset.
(2) *Hist. gén. du Languedoc*, t. V, p. 126.

saccagées. La tour de Constance résista deux jours, elle renfermait quelques riches habitants de Montpellier, on ne les relâcha que contre rançon. Ces représailles qui nous attristent allèrent plus loin, si on croit une enquête faite le 15 juin 1622, par Guillaume Jaquet, juge de la ville, dans un temps où elle était redevenue catholique. Si on croit, dis-je, cette enquête qui à ma connaissance n'a jamais été publiée ni contrôlée, plusieurs catholiques d'Aigues-Mortes, entre 1575 et 1622, auraient été jetés dans les oubliettes de la tour de Constance.

Pendant quarante huit-ans Aigues-Mortes est reconnue comme place de sûreté des protestants ou tout au moins reste entre les mains de gouverneurs protestants avec une garnison protestante. Les gouverneurs qui se succèdent sont : Saint-Romain (1), Antoine de Lecque, Bertichère, d'Harambure, Gaspard de Coligny, petit-fils de l'amiral. Ce dernier se démet du gouvernement et reçoit en échange le bâton de maréchal et 150,000 livres tournois. A dater de ce moment Louis XIII fait son entrée à Aigues-Mortes, y met garnison, donne le gouvernement à François de Nagu, marquis de Varennes, et les protestants ne connaîtront plus la tour de Constance que comme le lieu de leur détention.

Cependant la ville n'avait pas perdu le bon grain évangélique, en effet le synode national d'Alençon porte encore dans son rôle des ministres le nom de Jean Bansillon, pasteur à Aigues-Mortes. Ce même ministre figure dans les listes des synodes de 1603, 1620 et 1626 comme membre du 4e colloque, celui de Nîmes, province du

(1) 1574. Grémian s'empare d'Aigues-Mortes.

1577. La ville est donnée comme place de sûreté aux protestants; M. de Saint-Romain, gouverneur.

1587. Antoine de Lecque, gouverneur.

1595. Bertichère, gouverneur protestant, est soupçonné de relations avec les Espagnols.

1597. Henri IV désigne M. de Gondin pour le remplacer, et provoque les habitants de la ville à s'insurger contre lui. Ceux-ci se rendent maîtres de la tour de Constance; M. de Gondin, avec quelques troupes, assiége Bertichère dans une tour des remparts. Après trois jours de résistance, le gouverneur Bertichère capitule et se retire avec sa troupe.

François de Conseil, catholique, et Antoine Taignon, protestant, députés auprès du roi pour lui rendre compte de cette expédition, obtiennent que la garnison sera portée de 125 à 150 hommes. D'après un état du temps, elle se répartit ainsi : Aigues-Mortes, 118 hommes; tour de Peccais, 18 hommes; tour Carbonnière, 3 hommes. (Collection Dupuy, 323.)

1607. M. d'Harambure, gouverneur.

1612. Bertichère redevient gouverneur.

1614. M. d'Harambure remis en possession; son fils lui succède.

1616. Gaspard de Coligny, comte de Châtillon, gouverneur.

bas Languedoc. La perte d'Aigues-Mortes comme place de sûreté n'avait pas encore entraîné la destruction de l'Eglise fondée en 1560. Bansillon soutint en mars 1624 une controverse de huit séances avec Fenouillet, évêque de Montpellier; l'année suivante, il en eut une autre avec le célèbre jésuite Véron. Le nom du pasteur qui évangélisa Aigues-Mortes pendant trente-quatre ans au moins est malheureusement le seul qui nous soit connu. (*France protestante.*)

En 1686 de nombreux prisonniers protestants remplissaient la tour de Constance selon le témoignage peu suspect d'un convertisseur acharné, M. l'abbé Tribolet. Dans un livre dont on ne cite jamais que la même page, parce que seule elle a un air d'histoire parmi les fatras d'une odieuse controverse, l'auteur approuve la révocation de l'Edit de Nantes. *Il était de la justice du roi de révoquer l'Edit de Nantes*, dit-il, parce qu'il avait été *arraché au roi Henri IV, les armes à la main avec menaces.* L'abbé Tribolet trouve que la prison de Constance est *belle, grande et spacieuse*, trop belle sans doute pour les *nouveaux convertis.* Son acrimonie contre les protestants va jusqu'à leur faire crime de ne *pouvoir se passer de plaindre leurs femmes et leurs enfants*, et s'ils récitent des psaumes, le convertisseur n'en retient que les malédictions qui s'adressent aux ennemis de l'Eglise. L'abbé Tribolet ne pouvait voir en ces hommes des martyrs de Jésus-Christ, mais à lire ce pamphlet nos ancêtres n'ont pas pu trouver en lui un saint missionnaire, en dépit des *manières aisées et polies* que lui attribue son éditeur.

En 1693, à la suite d'une assemblée surprise près de Brignon, on fit quarante prisonniers; les uns furent envoyés aux galères, les autres à la tour de Constance.

Quelques années après, Abraham Mazel trouvait trente-trois compagnons d'infortune; on sait comment, après six mois de travail, il s'évada, le 27 juillet 1705, avec seize autres prisonniers, en descellant une grosse pierre de la meurtrière qui regarde le rempart.

Ainsi cette tour continuait à renfermer des prisonniers protestants; mais par la suite, les uns furent déportés en Amérique, les autres mis à la chaîne.

A partir de 1717, et jusqu'en 1769, c'est-à-dire pendant un demi-siècle, ce triste lieu fut réservé à la détention des femmes protestantes.

Leur nombre fut variable; en 1737, elles étaient vingt-deux; en

1745, elles étaient trente-trois; en 1750, on en compte vingt-deux; en 1763, plus de vingt-cinq; en 1767, au moment de leur délivrance, on en comptait quatorze. Leur sort aussi subit des fluctuations; tantôt on leur mesure l'eau nécessaire dans l'ardeur de l'été; on les prive de bois pour cuire leurs aliments; tantôt, au contraire, on les laisse assez facilement correspondre avec le dehors; elles savent ce qui se fait dans les églises et à la cour; elles reçoivent lettres, argent, vêtements, parfois même des visites. Mais la prison est toujours la prison; plusieurs y moururent. Isabeau Menet en sortit folle; plusieurs y restèrent trente, trente-cinq, quarante et même quarante-quatre ans. Telle fut incarcérée dès son jeune âge; telle, faite prisonnière en état de grossesse, dut associer son enfant à sa captivité; celle-ci est entrée aveugle; celle-là dans un âge avancé; l'une à cause de son frère, un pasteur, l'autre à cause de son mari, souvent enlevées au milieu des exercices sacrés des fidèles. Nous n'avons pas de liste complète, mais il nous reste le nom de soixante et une de ces femmes (1). Ce n'est pas la moitié de celles qui y ont été recluses pour la foi.

(1) 1717. A l'assemblée de Molières, près Anduze, on prend entre autres 50 femmes, dont partie fut enfermée dans le château de Carcassonne et partie à la tour de Constance.

1719. Anne Saliège de Vébron entre à la tour, et y est encore en 1756.

1720. Mesdames Quissac, Prunet, Guidesse, etc., prises à l'assemblée de La Baume des Fades.

1723. Victoire Boulet, Anne Gaussen, Suzon Loubière, Victoire Comtesse.

1725. Marie Béraud (aveugle).

1726. Susanne Vassas, Jacquette Vignes.

1728. Marie Robert.

1729. Marie Vernet.

1730. Marie Durand (libérée en 1768), la femme de Peire, la sœur de François Bastide, et 9 autres prises à l'assemblée de Lunel, Olympe Liron, Jacquette Paul.

1731. Isabeau Sautel, Marguerite Maury, Isabeau Michel, Suzanne Doumeson, femme Canac.

1732. Marie Cambon.

1737. Isabeau Menet (rendue folle à son père en 1750), Marie Vesillard, Marie Rey, Marie Vidal; 22 prisonnières.

1738. Anne Soleyrol.

1739. Jeanne Auterive, Susanne Bousigues, Antoinette Cabiac, Madelaine Nivard, Susanne Pagez, Catherine Rouvière, Marguerite Roux.

1740. Louise Peyron, Espérance Durand, Catherine Vigne.

1741. Anne Falguière; 32 prisonnières.

1742. Femmes Chabanel, Julien et Liron, Annette Peyre, Isabeau Amat, Magdelaine Salavy, Jeanne Bongues, Jeanne Mahistre.

1743. Magdelaine Arbeline, Isabeau Guibal.

1745. Marie Roux; 33 prisonnières.

1746. Il y avait 30 prisonnières. (Mémoire de Gautier de Terreneuve.)

1749. Françoise Barre, Claire Domergue, Gabrielle Gigues.

1750. 22 prisonnières. Selon l'état dressé par la veuve Vezian, boulangère, chargée de leur fournir du pain. Certifié par le major de la place, Daniel Combelle, le 30 octobre.

Enfin la tolérance entrait dans les mœurs presque autant par suite du déclin de la foi que par respect pour la constance des victimes du fanatisme, et préparait la réforme des lois et la liberté des cultes. On connaît le récit touchant de M. de Boufflers et la belle conduite de M. le prince de Beauvau.

Les portes s'ouvrirent le 11 janvier 1767 pour les quatorze dernières détenues; il y en avait pourtant encore cinq en 1768, et ce n'est qu'en juillet 1769 que nous sommes certain de leur entière délivrance. Depuis lors la grosse tour a reçu bien des visiteurs, mais n'a plus retenu de prisonniers pour la foi.

Un mot encore sur les inscriptions. Dans l'embrasure de la fenêtre masquée de la salle supérieure se trouvent plusieurs inscriptions, comme nous l'avons déjà constaté; elles nous suggèrent quelques remarques. A première vue, ce ne sont que des noms propres écrits en grosses capitales, soit en noir, soit en rouge, ou grossièrement gravés dans la pierre; une quinzaine sont précédés du sigle W, qui me paraît signifier *Vive !* Trois sont accompagnés de la figure d'un cœur; deux sont associés à ces mots : *Et sa maîtresse.* De plus, on lit deux dates, 1607, qui se rapporte à l'envoi par Henri IV de M. d'Harambure comme gouverneur, et 1622, qui est l'année de la reddition d'Aigues-Mortes par le comte de Châtillon à Louis XIII.

Je n'hésite pas à penser que nous avons là surtout des noms des soldats de la garnison de la tour de Constance, soit ceux qui ont tenu le parti des réformés, soit ceux qui ont servi celui des catholiques dans la première moitié du XVII^e^ siècle. La tradition en fait des noms de fameux chefs camisards captifs; mais le seul nom de chef camisard que nous serions en droit d'y chercher est celui d'Abraham Mazel, et il n'est pas inscrit dans ce lieu (1). Au reste,

1752. Jeanne Auguière, âgée de soixante-quinze ans, Jeanne Brémond, Isabeau Monmejean, Marie Picard, Madelaine Pittot dame de Saint-Cens, Susanne Séguin.
1754. Françoise Sarrut; 25 détenues (liste de Marie Durand).
1759. Marguerite Robert.
1763. Il y avait 30 prisonnières. (Récit de Boissy d'Anglas). 20 nouvelles prisonnières sont enfermées. (Lettre de Saint-Florentin au duc de Choiseul, 16 janvier.)
1767. Il n'y a plus que 14 prisonnières; elles sont délivrées.

(1) CHARLES VIDAL D'ANDUZE | W DAVID MEDART | W 1607 | ROLLAND MOR | W IEAN BLANC | W I b | ARNAUD 1622 | I b P D | S I V O BOV L | C ROUX | ANDRÉ RHANNAC | W ANDRÉ CARGET | W LAIONE GALLET | W SAMUEL BOVIT ET SA METRESSE | W GUILLAUME CARIERE ET SA METRESSE | PIERRE CARIERE | W D P ROURE | W DANIEL PAISAC — W ICHAN | W FRANC | W ANDRÉ CARGET | CABANIS,

nous ne saurions dire s'il n'y a parmi ces noms aucun souvenir de nos martyrs. Nous appelons, au contraire, une investigation nouvelle plus minutieuse, plus délicate que celle qui a pu être faite jusqu'ici.

Je dois reléguer parmi les légendes une inscription qu'on donne comme écrite en grec. Ce sont les lettres P G réunies en monogramme, flanquées à droite et gauche d'une figure qui peut rappeler un *phi* grec, mais qui est beaucoup plus exactement un *I* majuscule de quatorze centimètres qui traverse un *o* de six centimètres placé en son milieu. Cette inscription peut encore exercer la sagacité des Saumaises, mais la présence du *G* nous dispense d'y chercher du grec.

Sur le manteau de la cheminée, on voit encore trois croix gravées et un bateau. Ces *graffiti* paraissent d'un style très-ancien, antérieur au moins aux guerres de religion, et pourraient bien se rapporter aux croisades. Puisque nous avons prononcé le mot de cheminée, il faut, nous le pensons, renoncer au foyer placé au milieu de la salle. Le sol n'en a gardé aucune trace; et pourquoi ne se serait-on pas servi de la cheminée et du four qui existent dans chaque salle? Si l'on a placé parfois un brasero au milieu de la salle, dans des temps de grand froid, il n'y a pas nécessité pour cela de généraliser le fait qui nous est raconté par M. Boissy d'Anglas sur les souvenirs de sa plus tendre enfance. (Il avait sept ans quand il visita les prisonnières.)

Enfin au milieu de cette salle supérieure, sur la margelle du grand trou rond qui la fait communiquer avec la salle inférieure, on trouve une dernière inscription, bien imparfaite comme style lapidaire, comme orthographe et comme conservation; on l'attribue à Marie Durand. Elle peut bien avoir été tracée par la main d'une femme, tant pour la forme des caractères que pour la pensée qu'elle exprime. Cette inscription donne à la tour de Constance sa vraie devise; elle donne surtout à ses prisonnières leur valeur historique, héroïque et chrétienne : c'est le cri de la conscience opprimée, comme ce fut le mot d'ordre que trois apôtres (1) nous transmirent de la part du Sauveur du monde contre les assauts de Satan. Ce

— Plusieurs inscriptions très-dégradées n'ont pas été lues. Celles que nous donnons ont été relevées par M. J. Salles.

(1) Eph. VI, 11; Jacq. IV, 7; 1 Pierre V, 9.

mot, qui vaut le « Je maintiendrai » de nos frères Hollandais, ce mot que nous gardons comme un héritage sacré, le voici : RECISTEZ.

Pendant que la patience des prisonnières était mise à l'épreuve, que faisait l'Eglise sous la croix? Elle priait. La prière d'action de grâces après le sermon que François Roux avait coutume de dire, en 1741, et qu'un volume écrit de sa main nous a conservé, terminera ce souvenir d'une époque douloureuse, et élèvera nos âmes dans les sphères de l'apaisement et de la consolation :

## PRIÈRE.

Grand Dieu, Père de miséricorde, nous voici encore humiliés en ta sainte présence pour adorer ta grandeur, et pour te rendre nos humbles actions de grâces de ce que tu nous as fait entendre ta Parole, par laquelle nous avons été instruits des vérités de ta sainte religion, et exhortés par ton fidèle ministre de remplir les devoirs qui nous y sont prescrits; mais, susceptibles de tant d'infirmités, vu que nous sommes la faiblesse même, il nous serait impossible de nous acquitter de ces devoirs sans être assistés de l'efficace de ta grâce. Qu'il te plaise donc, ô notre Dieu, de diriger toi-même toute notre conduite, afin que nous mettions en pratique toutes les exhortations qui nous ont été adressées de ta part.

Daigne donc, Père de toute grâce, Dieu de miséricorde, nous sanctifier et accomplir ta vertu dans nos grandes infirmités; fais que ton Saint-Esprit nous régénère, et qu'il nous transforme par son efficace en de nouvelles créatures pour faire tout ce que tu exiges de nous; grand Dieu, c'est notre dessein, aide-nous par ta grâce.

Roi des rois, par qui tous les rois de la terre règnent, nous te prions d'exaucer les vœux que nous faisons pour Louis XV, notre souverain monarque, bénis-le et le préserve de tout attentat et de tous maux; fais fleurir de plus en plus son Etat, bénis-le, protége toute la famille royale, aussi bien que tous les princes et magistrats de ce royaume; fais que toutes leurs délibérations se rapportent à ta gloire et au bien du peuple que tu as commis à leurs soins; fais connaître surtout à notre roi l'amour que nous avons pour sa personne sacrée, notre fidélité et notre zèle pour son service, afin que, convaincu que nous sommes ses fidèles sujets, il nous accorde sa

haute protection, et que, par un effet de sa bonté royale, il nous permette de pouvoir te prier en public et nous assembler en ton nom sans crainte, ni interrompus dans nos saints exercices.

Souverain Pasteur des âmes, nous te prions pour tous les pasteurs que tu as appelés à la conduite de ton Eglise, mais en particulier pour tous ceux qui prêchent sous la croix des afflictions; donne-leur toutes les qualités qui leur sont nécessaires pour consoler et instruire ton peuple affligé, et fais qu'ils n'aient jamais d'autre vue que l'avancement de ta gloire et le salut des âmes que tu as commises à leurs soins; couvre-les de ta haute et puissante protection, et les préserve des dangers éminents auxquels ils sont exposés tous les jours.

Préserve aussi tous les fidèles qui composent tes Eglises affligées; délivre ceux qui sont encore détenus dans des prisons ou autre lieu de leurs exils; ou si tu les laisses encore dans leur captivité, donne-leur une vraie persévérance pour être de fidèles confesseurs de ton saint nom jusqu'à la fin de leur vie, afin que, ayant été fidèles jusqu'à la mort, ils reçoivent ensuite la couronne de vie.

Dieu de toute consolation, console toutes les personnes affligées; soulage les malades, sois le mari des femmes veuves, le père des enfants orphelins; donne enfin à chacun tout ce qui leur est nécessaire, et à nous, qui sommes humiliés en ta sainte présence, donne-nous de marcher selon ta crainte tout le temps de notre vie; fais que nous nous proposions toujours devant nos yeux ta volonté pour la faire, jusqu'à ce que tu nous fasses arriver heureusement au port du salut pour jouir de la béatitude céleste, qui nous a été acquise par le mérite de Jésus-Christ notre Seigneur, au nom duquel nous te prions en disant : Notre Père, etc.

CHARLES FROSSARD.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LA RÉFORME A BERGERAC

*A Monsieur le président de la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Bergerac, 17 décembre 1874.

Monsieur,

Connaissant par notre digne et dévoué pasteur, M. C. Corbière, combien vous vous intéressez à tout ce qui a trait à l'histoire du protestantisme français, je m'empresse de vous faire parvenir deux documents inédits qui m'ont paru dignes de vous être présentés. Je les ai trouvés en mettant en ordre les archives de notre ville.

L'un, extrait d'une jurade, concerne l'introduction de la Réforme dans la ville de Bergerac.

L'autre est une requête dans laquelle il est fait mention des moyens que ses ennemis employèrent pour l'étouffer dès le début.

J'ai copié textuellement ces deux pièces, en conservant l'orthographe. Je n'ai fait que compléter les abréviations, afin d'en rendre la lecture plus facile.

Il est fort probable que dans mes recherches, je découvrirai d'autres titres précieux concernant l'histoire de nos aïeux protestants; mais j'ai tout lieu de croire qu'une grande partie, et des plus intéressants, aura disparu, soustraits par des mains ayant tout intérêt à les détruire. On peut se rendre compte de cette spoliation en consultant l'inventaire de 1788, en marge duquel on trouve trop souvent, hélas! le mot *deficit* en regard des pièces qui y étaient à cette époque, et qui maintenant n'y sont plus.

Je serais heureux si par cet envoi, et par d'autres que je pourrai ultérieurement vous faire, je pouvais ajouter une nouvelle pierre au glorieux édifice que vous cherchez à édifier.

Daignez recevoir, Monsieur, avec tout l'espoir que j'ai de vous être agréable, l'essurance de ma considération la plus distinguée.

DUPUY.

## INTRODUCTION A BERGERAC DE LA RÉFORME PRÊCHÉE PAR FRÈRE GUILHAUME MARENTIN

21 novembre 1545.

Advenant le xx^e jour du dit mois et an, pour traicter du bien public du Roy et de la dite ville, se sont assemblez dans la dite mai-

son du Consulat au toc de la cloche, ainsi quest de coutume, cest assavoir honorables hommes : Helies du Castaing, premier consul et scindic de la dite ville, Pierre Maleprade, Pierre Valen, Guilhaume Martrat, Hugues de Langle, Arnaut Conseil, et Hugues Raoulx, tous consuls avec le dit Castaing.

Et discrêtes personnes, Monsseigneur Aymond de Doublet, lieutenant de la sénéschaucée au siège de la présante ville, Monseigneur Jehan de Belriou, bayly dicelle ville, honorable homme Mathurin Bourzes, controrolleur pour le roy en ladite ville, Maître Nycolas de Cabanac, maître Pierec Boissavy, maître Jehan Peyrarede, Jehan Pinet, Jehan Pepy, Bernar de Reynac, Bartholome Gauchier, Mondy Pauly, Anthoine Auzeral, Arnaul Duboneil, Jehan de Lanes, Jean Pomeyrol, maître Jean Maphaud, bachelier es droictz françois, Valetin Guilhon de La Rivière, maître Helies de la Crup et François Lescombes, tous conseillers et juratz de la dite ville :

En présence desquelz a esté remonstré par ledit seigneur Baylif, que frère Guilhaume Marentin, de l'ordre de St-Francoys, en preschant dernièrement le caresme en la présante ville, avoit semé tout plein d'erreurs, et dict quil navoit passé que par ruelles, et quil en y viendroit qui passeroient par les rues, et despuis estoient venus troys prescheurs de Ste Foy, qui, ou aucuns d'eulx, en preschant avoit nyé le purgatoire, nyé le St Sacrement, à cause de quoy plusieurs en estoient venus de leur septe, qui avoient attiré beaucoup de gens de la présante ville, qui en avoient été fatigués et sont encores, et le comun de la ville en avait passé détriment pour fornir et frayer par commandement de la court de parlement de Bourdeaulx plusieurs sommes de deners, et Monssieur le Président de la Chassaigne, et deux conseliers de la dite court, avoient demeuré par ungtemps en la présante ville à faire le procès contre ceulx de la septe du dit Marentin et Prescheurs, et tellement despuis procédé qu'il y a eu arrestz par les quelx les aucuns sont condemnéz a estre descapités par figure et aultrement, comme est faicte mencion par les dicts arrestz, les quels non obstant les accusés pullulent plus que jamais. et vont de nuyt en armes baptant, frapant les habitants de la presante ville, quant les rencontrent, et font aultres excès; et davantaige, puis troys jours en ça, ont abatu et brisé certaines croix estant autour de la présante ville, demonstrant leur mauvaise foy et desobeyssance de justice, et pour raison de ce a

dict le dit seigneur Baylif avoir faict informacions, et icelles décrétées, les quelles il rendra au greffe, sommant Messieurs les Consuls de fere mectre le decret à execution, et fornir de l'argent des des niers de la dite ville, et que sera besoing à la poursuite de la dite matière ; aultrement pour sa descharge a protesté contre eulx et davoir recours a la dicte court.

Auquel seigneur Baylif le dit Castaing a dict, veu lavis des aultres Consuls susdits de la presante année, quils sont consuls despuis la feste de la Magdalène dernierement passée, et que le dit Marentin ne prescha despuis leurs consulats, ni aultre prescheur quils saichent, et de fere aucun commandement ou inhibicion aux habitans de la presante ville, ils navoient aulcune juridiction, ains apartient au dit sieur Baylif ou à ses lieutenens, en son absence, et que Messieurs les gens du Roy ont toute puissance de fere exécuter les dits décretz, et commander que les dits décretz fussent exécutés, offrant pour tous les dits consuls y aller en leurs personnes, prester main forte, bailler arnoix de la ville, fornir et frayer argent que sera avisé, et obeyr au Roy de toute leur puissance, tant en particulier que comme consuls, et par déliberation de la dite jurade a esté arresté que les dits consuls bailleront secours et ayde de leurs personnes aux gens du Roy, en quelque part qu'ils soient, pour executer les dits décrets, et aussi les dits juratz bailleront les arnois dicelle ville, forniront et frayeront ce qui sera requis des deniers dicelle ville, pour garder l'autorité du Roy et de sa justice, et de ce concede acte. Les an jour moys lieu et assistans que dessus.

Pour copie conforme :

DUPUY, *archiviste.*

Bergerac, 15 novembre 1874.

(Layette E, n° 54.)

Un intervalle de dix-huit ans sépare la pièce que l'on vient de lire des deux suivantes, qui montrent les réformés de Bergerac en lutte à leur tour contre les trames et les violences des catholiques.

*Requête présentée à Messieurs les Commissaires ordonnés par le Roy en Guienne.*

(1563)

Supplient humblement le scindict et consuls de la ville de Bragerac en Perigord, disans que soubz le pretexte de ce que par la permis-

sion du Roy la parolle de Dieu leur a esté preschée et continuée despuis la publication de ledit de janvier, — Auccuns ennemys et perturbateurs du repos public sédictieux et mutins, pour fayre cesser les dits presches faictz par les Ministres de la dite parolle, ils sont entrés par force et à port darmes en la dite ville par plusieurs et diverses foys, et en icelle tenu garnison, gendarmerie tant à pied que à cheval, saccagé pilhé et ransonné les pouvres habitans, tant les consuls comme corps de ville, que les dits consuls mesmes, et autres habitans particuliers et privés, et d'iceulx prins leurs bleds vins or et argent, et leurs meubles, rompus portes et faict infinys insolences, en façon quilz les ont laissez presque à mouryr de faing, comme ont fait plusieurs à faucte des dicts vivres, — et considéré que ce que dessus a esté faict soubz preteste des dits presches et de la religion par les dites compagnies, et autres, pour iceulx empêcher. — Combien que entre les manans et habitans de la dite ville ny eust heu aulcune division ne dicension, il vous plaise de vos graces permettre ausdits supplians informer sur les dites pilleries, saccagamens et voleries forces, violances, et opressions par le premier sergent royal sur ce requis, juge ordinaire de Ste-Foy, son lieutenant général ou particulier, premier sur ce requis pour linformation faicte et devers vous rapportée en estre donné telle provision que verrez estre à fere et vous ferez bien.

Bergerac, 7 novembre 1563.

Helie de la Rivière, seigneur de la Forge de la Faurelie—Scindiq.

| | |
|---|---|
| Jean Hugon, Boursier.<br>Charles Cabrol.<br>Jean Maleprade.<br>François des Raynes.<br>Jean Marteilhe (1).<br>Berthoumieu Captal.<br>Bardot Delbos. | Consuls de Bergerac. |

Pour copie conforme :

Dupuy, *archiviste.*

Bergerac, 15 novembre 1874.

(1) Ancêtre de Jean Marteilhe, l'auteur des touchants *Mémoires d'un protestant condamné aux galères,* etc. (*Bull.*, t. XV, p. 105.)

*Lettre d'attache de la requête contre les perturbateurs.*

Anthoine Fumée, escuier, seigneur de Beuilly et de Blaüde, conseiller du roy en son grand conseil, grand raporteur en la chancellerie de France, commissaire ordonné en Guienne sur l'exécution de l'édict de la paix sur la pacification des troubles de ce royaulme, au premier huissier ou sergent royal sur ce requis salut. Nous vous mandons et commettons que à la requête des syndic et consulz de la ville de Bergerac, en Perigort, appellé avec vous ung notaire tabellion ou aultre sergent royal, non suspect ni favorable aux parties, vous informer secrétement diligement et bien sur les faictz et actes qui par eux vous seront baillés par escript, pour linformation faicte et devers vous raportée, en estre ordonné comme de raison. — De ce faire vous donnons pouvoir auctorité commission et mandement spécial par ses présentes, suivant le pouvoir auctorité et commission du roy à nous donnée, mandons et commandons à tous les justiciers officiers et subjectz du roy que à vous en ce faisant soit obey. — Donné à Bourdeaulx soubz nos seing et seel de nos armes le septiesme jour du moys de octobre, *mil cinq cens soixante trois*.

*Signé :* A. Fumée.

Pour copie conforme :

Dupuy.

(Boîte 8 *bis*. Liasse 35e, n° 9.)

---

# BIBLIOGRAPHIE

Relation de l'Expédition de Charles-Quint contre Alger, par Nicolas Durand de Villegaignon, avec notice biographique, notes et appendices, par M. H.-D. de Grammont.

Le très-rare opuscule réimprimé par M. de Grammont a droit à l'attention des lecteurs du *Bulletin*, à cause du nom de son auteur, le chevalier Nicolas Durand de Villegaignon, si connu par sa tentative de colonisation au Brésil, sous les auspices de l'amiral Coligny.

Né vers 1510, à Provins, et admis de bonne heure dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont son oncle Villiers de l'Isle-Adam était grand-maître, Villegaignon fit naturellement partie de l'expédition dirigée par Charles-Quint contre les Barbaresques d'Alger au mois d'octobre 1541. Mais cette entreprise, moins heureuse que celle de Tunis, accomplie sept ans auparavant, aboutit à une catastrophe. Villegaignon y déploya le plus brillant courage. Il y fut même blessé assez grièvement, et. durant les longs mois de sa convalescence à Rome, il écrivit, sous forme d'épître, au cardinal du Bellay, ambassadeur de François Ier, un récit de l'expédition à laquelle il avait pris une glorieuse part. Le texte original est en latin, et dénote un vrai talent chez son auteur. Le témoignage de M. de Grammont, militaire lui-même, et des plus distingués, est ici d'un grand poids. Il considère le récit de Villegaignon comme le plus précieux des documents que l'on puisse consulter sur l'expédition de Charles-Quint. Le style en est sobre, net, rapide, et d'une simplicité qui n'exclut pas l'élégance. Les descriptions des lieux ne laissent rien à désirer pour l'exactitude. Bref, c'est un morceau qui rappelle les anciens, et fait grand honneur à celui qui l'a composé.

On ne peut donc que remercier M. de Grammont d'avoir exhumé le texte original imprimé à Paris en 1542, et devenu depuis une rareté bibliographique. Il y a joint de savantes notes écrites sur les lieux mêmes qui furent témoins de cette courte et désastreuse campagne. Que n'a-t-il parachevé cette œuvre en nous donnant lui-même une traduction française du texte original, dans ce style vif et coloré qui convient aux hommes de guerre! Cet essai eût paru bien préférable à la traduction française de Pierre Tolet, médecin lyonnais, dont un exemplaire unique, conservé dans la bibliothèque de M. le duc d'Aumale, n'a d'autre mérite que sa date : 1542. M. de Grammont s'est cru obligé de le rééditer. O superstition de bibliophile, que j'admire sans la partager! Entre un texte ancien criblé de faux sens, qu'il a fallu rectifier par des notes multiples au bas de chaque page, et un texte nouveau, fidèle miroir de l'original, tel qu'eût su nous le donner M. de Grammont, je n'hésite pas, pour ma part, dussé-je paraître profane aux admirateurs de minuties érudites.

A défaut de la moderne traduction dont le fatras de Pierre Tolet ne saurait tenir lieu, M. de Grammont nous offre une très-curieuse notice sur Villegaignon, dans laquelle il déploie les meilleures qualités de l'historien. Malgré sa partialité naturelle pour son héros, il le juge sévèrement, et il a peine à lui pardonner d'avoir fait échouer la grande pensée de Coligny : « Il fit, dit-il, de ce qui devait être son renom, la plus vilaine page de son histoire. Il fut le plus coupable parce qu'il était le chef. Son premier tort fut de croire qu'il pourrait fonder une colonie avec des échappés de prison (1) : le se-

(1) Ceci n'est vrai que de quelques-uns des colons du noyau primitif, dont les nombreux émigrants partis en 1556 de Genève, sous la conduite de deux pasteurs, Richer et Chartier, modifièrent singulièrement l'esprit. Ce n'est pas sans raison que la colonie naissante fut appelée : *la Petite Genève.*

cond fut de prendre part aux discussions religieuses et de montrer le théologien là où le gouverneur devait seul paraître. S'il eût soigneusement séparé le temporel du spirituel, l'obéissance eût été facile à obtenir, et il n'eût pas même été tenté de toucher à cette liberté des cultes qu'il avait formellement promis de respecter; par suite, les châtiments qu'il aurait eu à infliger n'eussent pas pris la couleur d'une persécution religieuse; il eût enfin échappé à ce reproche, qui pèse si gravement sur sa mémoire, d'avoir changé deux fois de religion sans autre motif apparent que l'ambition, et d'avoir ensuite durement poursuivi ceux dont il avait d'abord adopté la foi. Ce fut par ces fautes qu'un homme doué de très-grandes qualités gâta sa vie et sa gloire, en ne sachant pas contenir un caractère à la fois tracassier et violent... Il ne retira de ses fatigues et des dangers essuyés par lui que la haine d'une partie de ses contemporains, et termina presque dans l'obscurité une existence qui eût pu être une des illustrations de son époque. »

Ces conclusions ne paraîtront pas d'une sévérité outrée à ceux qui auront suivi pas à pas le chevalier de Villegaignon dans son orageuse carrière. Revenu du Brésil avec le surnom trop mérité de Caïn de l'Amérique du Sud que lui décernèrent les trop rares survivants de sa tyrannie, il recherche la faveur des Guises après avoir abusé de celle de Coligny. Blessé à côté du roi de Navarre, au siége de Rouen, il jure une haine mortelle à ceux dont hier encore il partageait les croyances, et tient parole en les poursuivant impitoyablement de la plume et de l'épée. Chercherons-nous à l'excuser, comme son biographe, par l'esprit du temps où il vécut? Assurément la tolérance n'était pas la vertu de la génération qui avait applaudi au bûcher de Dolet comme à celui de Servet. Mais l'histoire pardonne beaucoup aux cœurs droits et aux caractères conséquents qui n'ont servi qu'une cause, fût-ce avec excès. Elle a droit d'être sévère pour un homme qui, dans un siècle de fortes croyances, semble n'avoir obéi qu'à ses rancunes, et connu d'autre mobile que son intérêt. Avec ses belles parties d'écrivain et de capitaine, Villegaignon pouvait prétendre à la gloire, et il n'a laissé qu'un renom équivoque, juste objet de répulsion pour ceux dont il avait trahi la cause, et pour ceux-là peut-être auxquels il consacra ses derniers services.

J. B.

---

## LE SYNODE GÉNÉRAL DE PARIS, 1559, par M. HERMAN DIETERLEN. In-8°, 1873.

Le 11 novembre dernier, une nombreuse assemblée réunie au temple de l'Oratoire assistait à la consécration d'un jeune candidat alsacien, près de partir pour la mission française du sud de l'Afrique. Un an auparavant, M. Herman Dieterlen avait publié une thèse remarquable, qui annonçait un critique judicieux, pénétrant, si

une autre voie, plus austère, ne s'était ouverte à lui. La thèse qu'il nous laisse est d'autant plus digne d'attention qu'elle est à la fois une promesse et un adieu.

Le synode général de Paris, tel est le sujet traité par M. Dieterlen, qui, à l'exemple de M. Lutteroth, son docte devancier, a recherché dans la naissance et le développement intérieur des Eglises françaises le prologue du synode : « Nous verrons, dit-il, les premières communautés s'efforcer d'avoir des pasteurs légitimement appelés qui puissent administrer la Parole de Dieu et les sacrements. En 1546, l'église de Meaux essaye de nommer un consistoire et d'introduire dans son sein une certaine discipline ecclésiastique; une violente persécution vient disperser cette communauté naissante et faire disparaître pour plusieurs années toute tentative de constitution. En 1555, l'église de Paris établit à son tour un consistoire et une discipline, avec plus de succès que n'en avait obtenu la communauté de Meaux. Grâce à son initiative et à ses missionnaires, elle donne l'impulsion à toutes les églises de France, qui s'organisent en la prenant pour exemple. Celle de Poitiers, spécialement, arrive à un degré de perfection qui permet d'apprécier l'état des églises isolées, avant leur unification par le premier synode général qui donne aux églises une constitution uniforme et les groupe autour d'un drapeau commun, la confession de foi de 1559, appelée plus tard la confession de La Rochelle. »

Il est impossible de marquer avec plus de précision les phases successives du développement qui va réunir en un seul faisceau les forces vives de la réforme française se disposant au grand combat du siècle. Le synode de Poitiers, en 1557, prépare celui de Paris, sans pouvoir prétendre au titre de constituant. Les pages consacrées par M. Dieterlen au règlement organique de cette Eglise, sur laquelle un précieux document découvert par M. Arnaud a jeté une vive lumière, confirment les conclusions déjà exposés dans le *Bulletin* (t. XXII, p. 184) et montrent à quel point l'œuvre était préparée. Toute cette partie de la thèse de M. Dieterlen est d'une critique aussi fine que juste.

Le rôle de Calvin dans cette mémorable circonstance est aussi plus vivement accusé, grâce à l'emploi de quelques pièces inédites qui ont récemment vu le jour. (*Calvini Opera*, t. IX, p. LIX.) La confession rédigée par lui en 1557 est le modèle, on peut dire le patron de celle de 1559, d'après l'aveu de ses rédacteurs eux-mêmes : *Confessioni vestræ nonnulla visum est addere, perpauca vero mutare.* Ainsi s'exprime François de Morel dans une lettre écrite à Calvin en juin 1559, peu de jours après le synode. Quoique souffrant du mal qui doit l'enlever peu d'années après, Calvin inspire, dirige de loin les délibérations qui doivent imprimer à la réforme française l'unité d'esprit, et lui communiquer la force d'une affirmation d'autant plus efficace qu'elle n'est pas seulement celle d'un grand docteur exprimant la pensée de tous, mais qu'elle est puisée aux sources de la vie animant la communauté tout entière.

Les députés du synode se réunirent-ils dans la rue des Marais, près du Pré-aux-Clercs « dans la maison du vicomte, qui retenoit

coustumierement les allans et venans de la religion ? » C'est une probabilité qu'aucun texte ne permet de changer en certitude historique. Par contre, une lettre adressée à Mordisius, chancelier de Saxe, le 19 octobre 1559, par Jacobus Colonius Portanus, et insérée dans les lettres de Hubert Languet, nous apprend le nombre des Eglises représentées à ce premier synode, et ce chiffre 72 est tout à fait en harmonie avec l'importance des délibérations, qui devaient exercer une influence décisive sur la réforme française. On comprend mieux ainsi le langage d'Antoine de Chandieu écrivant, le 22 juillet 1561, à Calvin, au moment où se poursuivaient de secrètes négociations pour faire adopter par les protestants français le formulaire d'Augsbourg : « Dès longtemps y a une confession de foy en France, faicte du temps des plus grands feux, *arrestée en un synode de tous les ministres de France*, confirmée par un autre subséquent, scellée par le sang de beaucoup de martyrs, et en si grande authorité et recommandation parmi les fidèles qu'il seroit non-seulement malaisé, mais du tout impossible de leur en faire recevoir une autre. »

L'excellent travail de M. Dieterlen devra être désormais consulté par quiconque étudie les origines de la réformation française et la genèse des institutions qui semblent inséparables de son histoire. Publié sous la forme d'une simple thèse, l'essai dont on a rendu compte, rectifie et complète à plus d'un égard les essais antérieurs sur le même sujet. Il révèle des aptitudes qui se sont comme voilées devant une vocation plus sainte, et laisse dans l'esprit du lecteur un vif sentiment de sympathie pour celui qui était hier l'hôte assidu de notre bibliothèque, et dont un océan nous sépare aujourd'hui.

J. B.

---

# SÉANCES DU COMITÉ

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

### SÉANCE DU 12 JANVIER 1875.

Présidence de M. Schickler. — M. le président souhaite la bienvenue à M. Lichtenberger, récemment élu membre du Comité, et qui sera heureux d'y représenter le protestantisme alsacien.

*Bulletin.* — Le secrétaire va commencer la publication de la correspondance du duc Christophe de Wurtemberg avec le duc de Guise, qui éclaire d'un jour nouveau un point capital de notre histoire. La correspondance de Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, puisée aux mêmes sources, fournira d'intéressantes pages pour l'histoire diplomatique de la Réforme au XVI[e] siècle.

M. Bordier signale la correspondance des contrôleurs généraux, publiée par les soins du ministre des finances, comme contenant d'utiles renseignements pour la période historique de 1683 à 1707. Il se propose d'en faire quelques extraits pour le *Bulletin.*

*Papiers de Somerset-House.* — M. Guill. Guizot signale la présence

à Paris de M. Ogilvy, avec lequel on pourra ouvrir des négociations directes pour l'acquisition de documents dont il a été déjà plusieurs fois question en Comité. Deux commissaires, MM. Bordier et Read, auxquels s'adjoindra le président, sont désignés à cet effet.

*Correspondance.* — M. Benjamin Fillon, de Fontenay (Vendée), dit avoir en sa possession le manuscrit original des Mémoires du sieur de Soubise, annotés par sa fille Catherine de Parthenay. L'auteur de ces Mémoires paraît être le célèbre mathématicien François Viète. De nouveaux renseignements sont promis par M. Fillon.

M. Bourgeois, avocat à Caen, fait part des recherches qu'il a entreprises en divers dépôts pour une thèse sur Jean Sleidan, le premier historien de la Réformation.

M. Gustave Masson annonce diverses communications de documents conservés au British-Museum et au Foreign-Office.

M. Paul Marchegay exprime sa satisfaction du premier cahier de la *France protestante*, et voudrait que l'on fît un tirage à part des Mémoires du sieur de Soubise.

*Concours.* — Le président demande si le moment n'est pas venu de reprendre à cet égard l'initiative, qui est une de nos meilleures attributions. Le secrétaire rappelle les divers sujets mis en avant à d'autres époques comme pouvant être proposés au zèle studieux du public. On reviendra sur cette question dans la séance prochaine.

## SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1875.

Présidence de M. Schickler. — Le *Bulletin* d'avril devant coïncider avec la séance annuelle, il y a lieu de fixer dès à présent l'ordre des lectures. (Voir le compte rendu officiel.)

*Bibliothèque. — Papiers Ogilvy.* — Selon la mission qu'ils avaient reçue, MM. Bordier, Read et Schickler se sont mis en rapport avec le possesseur de cette collection, et les pourparlers ont abouti à l'acquisition d'un recueil qui a paru indispensable pour la nouvelle édition de la *France protestante*.

M. le président fait un rapport sur les papiers de M. le pasteur Muston, bien connu par son *Histoire des Vaudois du Piémont*. Il y a là de précieux extraits de nombreuses archives, formant une collection de vingt à vingt-cinq volumes, dont la dispersion serait regrettable. M. Muston est disposé à la céder presque en don, aux conditions les plus généreuses.

Le secrétaire émet le vœu que cette collection, qui a coûté tant de recherches à son auteur, soit acquise pour la Bibliothèque. Cette proposition, appuyée par M. Bordier, est adoptée.

*Concours.* — Le choix d'un sujet définitif est remis à la séance de mars, mais on décide qu'il y aura deux concours. Le premier, sur un sujet laissé au libre choix des concurrents, aura pour échéance le 31 décembre 1876; le second, sur un sujet déterminé, aura pour terme le 31 décembre 1877.

*Correspondance.* — Le secrétaire signale un certain nombre de lettres de Jacqueline d'Entremont, veuve de l'amiral Coligny, publiées par M. Ercole Ricotti, professeur à l'université de Turin, dans son *Histoire de la Monarchie piémontaise*, t. IV (appendice). Ces lettres, dont la gravité ne saurait être méconnue, appellent toute l'attention du Comité. Une commission, composée de MM. Bordier, Lichtenberger, Read, est chargée de faire une enquête sur ce sujet.

---

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1875.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

## ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1re année, 1852 | 20 fr. le vol. | | 11e année, 1862 | 20 fr. le vol. |
| 2e — 1853 | 20 fr. le vol. | | 12e — 1863 | 20 fr. le vol. |
| 3e — 1854 | 20 fr. le vol. | | 13e — 1864 | 20 fr. le vol. |
| 4e — 1855 | 20 fr. le vol. | | 14e — 1865 | 20 fr. le vol. |
| 5e — 1856 | 20 fr. le vol. | | 15e — 1866 | 20 fr. le vol. |
| 6e — 1857 | 20 fr. le vol. | | 16e — 1867 | 20 fr. le vol. |
| 7e — 1858 | 20 fr. le vol. | | 17e — 1868 | 20 fr. le vol. |
| 8e — 1859 | 20 fr. le vol. | | 18e — 1869 | 20 fr. le vol. |
| | | | 19e-20e — 1870-71 | 20 fr. le vol. |
| | | | 21e — 1872 | 20 fr. le vol. |
| 9e année, 1860 | 30 fr. le vol. | | 22e — 1873 | 20 fr. le vol. |
| 10e — 1861 | 30 fr. le vol. | | 23e — 1874 | 10 fr. |

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1874) : 230 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

**LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1875.**